

PREAMBULE

Ce rapport, établi en application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, présente le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la **Communauté des Communes HAVA'I (CCH)**. Il synthétise les caractéristiques du service en **2017** et comprend des indicateurs d'ordre technique et financier qui concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de valorisation et de traitement proposés.

Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Il a pour objectif de renforcer la transparence et l'information relatives à la gestion de ce service et pourra donc être consultable au siège de la CCH après validation de son contenu par le conseil communautaire.

Selon l'article D 2224-3 du CGCT, ce rapport devra être transféré aux communes membres de la communauté de communes Hava'i pour présentation à leur conseil municipal respectif dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, selon l'article D2224-5 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le ou les rapports annuels, [...], sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois. Un exemplaire de chaque rapport annuel est adressé au haut-commissaire de la République en Polynésie française par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

L'arrêté n°667 DIPAC du 11 Mai 2011 définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans les rapports annuels.

INDICATEURS TECHNIQUES

I INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

Collecte des déchets provenant des ménages

Nombre d'habitants desservis

Fréquence de collecte

Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets qui peuvent y être déposés

Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités ;

Types de collecte des déchets encombrants et paramètres afférents

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par le service

Récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré

Rappel des tonnages de déchets enlevés, au cours du précédent exercice,

Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

II TRAITEMENT

Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

Mesures de prévention

INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service

Dépenses du service

Modalités de financement

Montant des contrats de prestation de service

SOMMAIRE

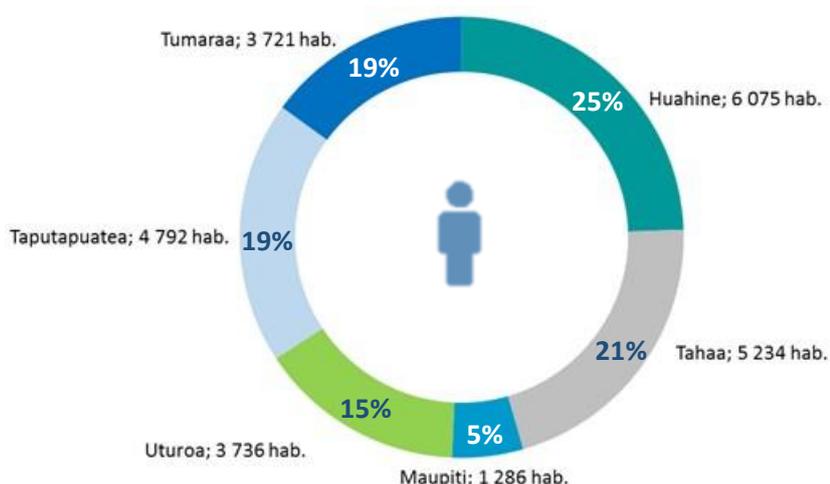
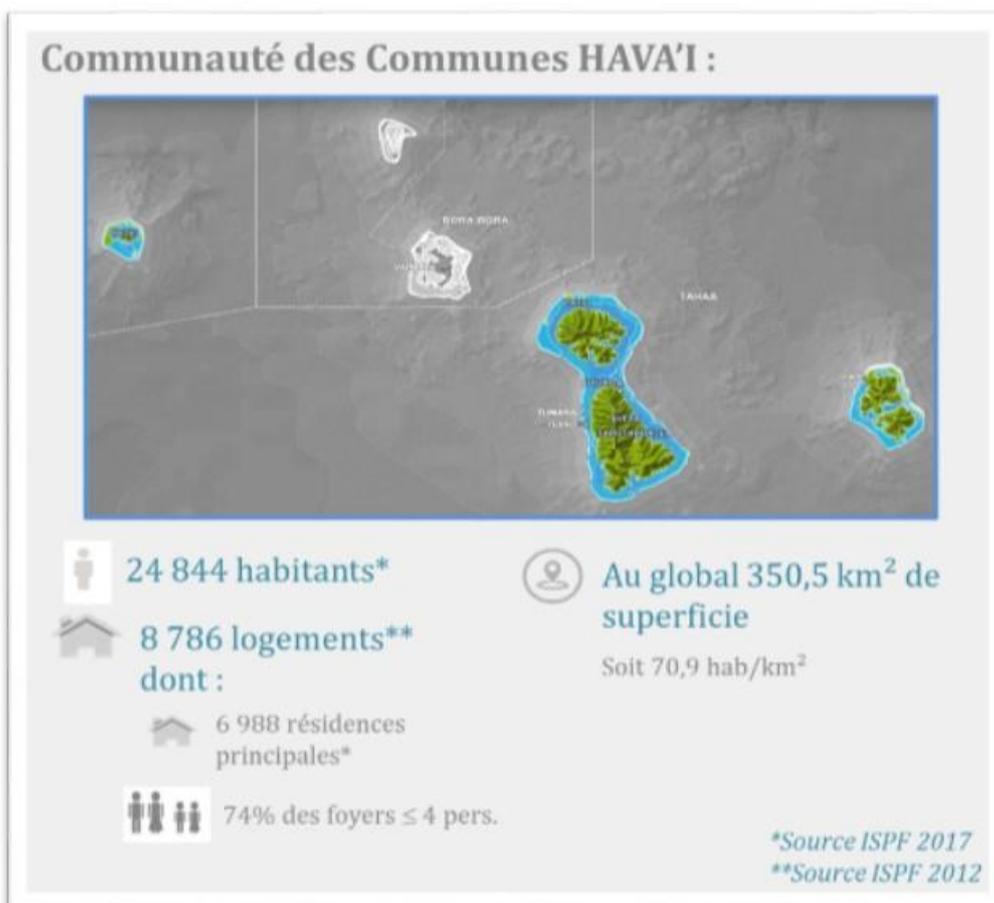
Territoire et compétences	4
<i>Territoire</i>	4
<i>Compétences et intercommunalité.....</i>	5
Les évènements marquants de l'année 2017	7
<i>Etat d'avancement des projets.....</i>	7
<i>Revue de presse et revue web 2017</i>	8
<i>Chiffres clé en 2017.....</i>	13
Le bilan social.....	14
<i>Les agents du service</i>	14
<i>Organigramme 2017</i>	15
<i>Avantages et primes.....</i>	16
<i>Horaires de travail</i>	16
<i>Les formations des agents</i>	17
<i>L'absentéisme</i>	17
Les indicateurs techniques	18
<i>Schéma de gestion globale des déchets sur la CC Hava'I</i>	18
<i>L'essentiel</i>	19
<i>Matériels et Equipements du service.....</i>	20
<i>La collecte et le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....</i>	21
<i>La collecte sélective et le traitement des déchets recyclables.....</i>	23
<i>La collecte et le traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)</i>	26
<i>La collecte et le traitement des Biodéchets</i>	27
<i>La collecte et le traitement des Encombrants</i>	28
<i>La gestion des usagers non domestiques</i>	30
Les indicateurs financiers	31
<i>Les dépenses et recettes de fonctionnement</i>	31
<i>Les dépenses et recettes d'investissement</i>	39
Conclusion et Perspectives	40
Annexes	42

TERRITOIRE ET COMPETENCES

Territoire

La CCH a été créée par arrêté n° HC 1712 SAISLV le 30 décembre 2011. A cette date, elle réunissait uniquement les Communes de Tumaraa et de Taputapuatea.

Le 21 décembre 2015, les Communes de Uturoa, Maupiti, Tahaa et Huahine rejoignent la Communauté des Communes Hava'i ce qui conduit à l'extension du périmètre d'actions de l'EPCI (Cf. Arrêté n° HC 1784 DIRAJ/BAJC du 21 décembre 2015).



Avec **12 249 habitants** selon le recensement ISPF de 2017, Raiatea représente près de la moitié de la population de la CCH

Compétences et intercommunalité



Selon les articles L 2224-13 à L 2224-16 du CGCT, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets ménagers et assimilés qui comporte à la fois les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement des déchets.

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder également à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique. Il s'agit des déchets "assimilés" aux ordures ménagères, c'est-à-dire les déchets non dangereux issus des activités professionnelles qui ne nécessitent pas de sujétions techniques particulières pour leur collecte et leur traitement. Ce sont les déchets industriels banals (DIB).

Le service proposé aux non ménages n'est donc pas obligatoire. Les professionnels sont libres de s'organiser comme ils le souhaitent.

A l'heure actuelle, quelques flous juridiques existent en termes de gestion des déchets en Polynésie. Les services de la Polynésie française (Pays) sont en cours d'élaboration d'une politique sectorielle des déchets qui devrait permettre de préciser certaines limites d'intervention des Communes et celles du Pays.

L'arrêté n° HC 1712 SAISLV du 30 décembre 2011 portant création de la communauté de communes Hava'i précise les compétences qu'elle exerce à la place des Communes membres. Ainsi, en matière de gestion des déchets, elle s'assure notamment de la collecte et du traitement de tous les déchets (y compris fermentescibles) de son territoire excepté les déchets verts.

A noter que la CCH dispose de 6 compétences :

- tourisme nautique,
- agriculture biologique,
- valorisation du patrimoine historique,
- gestion des déchets,
- gestion des animaux errants et ou dangereux
- gestion du transport entre les îles

Mais actuellement la CCH exerce principalement la compétence de gestion des déchets (95%).



Zoom

Comment est organisé la CCH ?

La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé "**conseil communautaire**", composé des délégués des communes membres.

Le conseil communautaire comprend depuis le 21/12/2015, 30 délégués titulaires et 30 délégués suppléants, élus par les conseils municipaux des communes adhérentes soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants par Commune.

Le **Bureau** est constitué de 12 membres, d'un président, de 9 vice-présidents et de 2 délégués, élus au sein de l'institution.

Au quotidien, **l'équipe technique et administrative** de la CCH est constituée de plusieurs agents répartis sur les différentes îles de son territoire.

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017

Etat d'avancement des projets

- ❑ Finalisation et validation du PGD le 25 juillet 2017
- ❑ Dépôt de la demande d'autorisation d'exploitation du CET de FAAROA à la Direction de l'Environnement suite à la finalisation des études d'avant-projet et environnementales en Février 2018
- ❑ Dépôt des demandes de financements auprès du Contrat de Projet (CdP) pour les véhicules et équipements du service des déchets en Octobre 2017.

La CCH associée au projet INTEGRE...

RAIATEA - TAHA'A – Un projet pilote porté par la CCISM dans le cadre du programme Integre

Trente-deux entreprises engagées dans le label "Rave Ma"

En 3 points

- Trois ans après son installation dans les îles de Raiatea et Taha'a le programme Integre Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement financé par le 10^e FED (fonds européen de développement) vient de mettre en œuvre l'une de ses plus importantes actions.
- Le projet pilote porté par la CCISM sur la gestion des déchets dangereux, huiles et batteries, qui a démarré mardi dernier dans 32 entreprises des deux îles. La réunion de nombreux partenaires, dont la Communauté de Communes Hava'i, en charge de la collecte.
- La CCISM (Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers) a remis à ceux qui se sont engagés dans le label "Rave Ma" le matériel de stockage.

Le temps des batteries abandonnées au bord de la route et des huiles de vidange déversées dans la nature est bien terminé. La CCISM a mis en place mardi dernier chez 32 entreprises, garages, stations-services, sociétés de locations de voitures, chantiers navals, de Raiatea et Taha'a un projet pilote qui n'existe que dans ces deux îles.

"La CCISM a conduit une étude sur la problématique des déchets dangereux produits à Raiatea et Taha'a", rappelle Brice Meunier, responsable de la cellule GISE (qualité, hygiène, sécurité et environnement) de la CCISM. "D'après les relevés que les entreprises réalisent plus de 33 000 litres d'huiles de vidange par an, et 2,4 tonnes par an de déchets dangereux diffus. Il n'existe pas de prestataire de service chargé de cette collecte, chacun se débrouille comme il peut pour renvoyer ses déchets à Tahiti. Il fallait trouver une solution pérenne qui réponde aux attentes des professionnels." Le matériel de collecte a été sélectionné : fûts de 60 litres pour les déchets liquides et les huiles, bacs de rétention pour le stockage avant emménagement et caisses palettes de 600 litres pour les batteries.

Un partenariat s'est mis en place pour assurer la gestion des produits dangereux. Le président de la CCISM, Stéphane Chis Ley, et le président de la Communauté de Communes Hava'i, Cyril Teuaniou, ont signé, il y a quelques semaines, un accord sur l'installation de cette opération Integre à Raiatea et Taha'a. La Comcom Hava'i assure dès à présent cette collecte, l'expédition des contenants à Tahiti, le remplacement des fûts et des caisses palettes, ainsi que la facturation du service aux entreprises selon un tarif défini.

"Nous verrons si nous pouvons étendre vers d'autres îles un tel dispositif", poursuit Brice Meunier. "Toutes les entreprises produisant des déchets dangereux n'ont pas adhéré à ce projet, les prix proposés ont été élevés, mais il faut remarquer que 84 % sont désormais prêts à s'engager dans le label "Rave Ma", et que 23 % ne sont pas concernés par une activité générant des déchets polluants."

De notre correspondant
Jean-Pierre Brousse



L'opération déchets dangereux a permis à 32 entreprises de Raiatea et Taha'a de disposer de matériel de stockage de produits polluants conformes à la législation.

Bon à savoir

- **Qu'est-ce que le label "Rave Ma" ?**
Le logo, qui représente une goutte de vanille entre les entreprises et une batterie, est le symbole d'un label valorisant les entreprises qui font un effort de gestion optimale de leurs déchets dangereux, en passant par des filières adaptées. Pour le consommateur, ce label est la garantie que les déchets de l'entreprise sont gérés de façon à réduire les risques de pollution.
- **Qui en fait partie ?**
- À Raiatea, 4 stations-service, 14 garages, 3 bases charrières, 1 gestionnaire de marina, 2 chantiers navals, 1 aire de carénage.
- À Taha'a, 2 stations-service, 5 garages.
- **Quelques chiffres**
Le budget de 38,2 millions de francs dont 1,3 million par la CCISM, 1 million de cofinancement de l'Ademe, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et 15,9 millions de financement européen, via Integre.

Photo ci-dessous : Daniel Ebbau centrel, qui ouvre son garage les janvier dans la zone industrielle de Tahana, a accepté de s'engager dans le label "Rave Ma" pour la gestion de ses déchets dangereux, le poste de sa mission sera en place dans son atelier.



Brice Meunier de la CCISM a distribué dans chaque entreprise signataire du label "Rave Ma" des fûts pour les déchets liquides, des bacs de rétention pour le stockage de fûts et des caisses palettes pour les batteries.



La CCH récompensée pour ses efforts de tri...

COMMUNES CLIENTES DE FENUA MA



Bora Bora, la perle du Pacifique confirme sa meilleure place pour les îles éloignées pour le tri de ses déchets !

La commune de Bora Bora remporte la première place pour ses performances de tri sélectif où cette dernière a fait des efforts de tri en amont avant d'expédier ses déchets vers Tahiti.

D'autres communes des ISLV ont également bien joué le jeu en 2017, puisque la Communauté de Communes de Raiatea prend la 2^{ème} place, suivie par la communauté de Communes de Huahine qui est 3^{ème} cette année.

- 1er - Bora Bora
- 2e - Communauté de Communes Hava'i - Raiatea
- 3e - Communautés de Communes Hava'i - Huahine



Elle poursuit ses efforts en matière de collecte des déchets recyclables en installant de nouveaux Points d'Apports Volontaires dans les îles de son territoire.



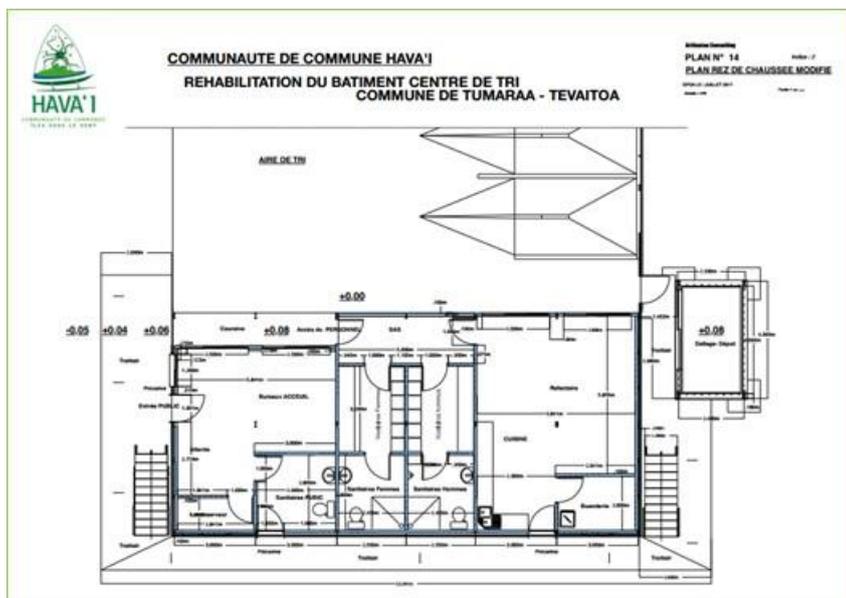
La CCH à la recherche de nouveaux systèmes de tri et de traitement des déchets...



Visite par les élus de la Communauté des Communes HAVA'I d'une usine dénommée « Republic services » spécialisée dans le tri des déchets à Huntington beach dans le comté d'Orange à Los Angeles



Poursuite du développement de la CCH...



Projet de création d'un siège technique associé à une zone de tri et une minidéchèterie sur Tumarāa.

Travaux prévus en 2018 pour un montant de l'ordre de 55 MFcp.

Afin de réaliser ce projet, la CCH a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant d'environ 39MFcp à rembourser sur 14 ans.

Opération carcasse aux Raromatai ...

446 véhicules réformés ont été dépollués et rapatriés sur Tahiti. L'opération a concerné uniquement Raiatea et Tahaa. Huahine sera débarrassée de ses carcasses en 2018.

Raiatea se débarasse de ses carcasses de voitures

A Raiatea, les carcasses de voitures sont ramassées, dépolluées, compressées pour être ensuite rapatriées. Le syndicat Fenua Ma espère collecter 1 200 véhicules. Une opération qui n'est pas toujours facile à réaliser.



© POLYNÉSIE 1ÈRE
polynesie1ere.fr, Inatio Raveino, Julien Vesco
Publié le 18/11/2017 à 17:09, mis à jour le 20/11/2017 à 09:55

A Raiatea, on dépollue et on rapatrie les véhicules hors d'état de rouler. Fenua Ma espère collecter 1 200 carcasses de voitures dans les îles Sous-le-Vent. Cette action fait partie d'une campagne de dépollution, lancée l'an dernier sous l'égide de la direction de l'environnement.

L'opération n'est pas toujours facile, surtout dans les îles, et nécessite un minimum d'organisation. "Ici, en fonction des rotations des avions et du frets maritimes, il faut parfois plusieurs jours", souligne Benoit Layrie, directeur général du syndicat Fenua Ma.

Trois points de regroupement sont aménagés à Raiatea. "Les lieux sont mis à disposition pour pouvoir réaliser cela dans de bonnes conditions", explique Stéphane Thomas, directeur technique de la communauté de commune Hava'i, qui apporte son aide à l'opération.

La CCH au plus proche de ses administrés avec son site internet et sa page facebook...



La Communauté de Communauté Hava'i

Située sur l'île de Raiatea, la Communauté de Communes Hava'i a été créée en 2012 afin de regrouper plusieurs communes. Depuis le 1er janvier 2015, 8 communes font parties de ce regroupement : Tumaraa, Taputapuata, Uturoa, Huahine, Tahaa et Maupiti. Le siège provisoire de la CC Hava'i est fixé à la mairie de Uturoa sur la commune de Uturoa. La construction du siège définitif à Tumaraa est en cours. Pourquoi dans la CC Hava'i ne trouve-t-on pas Bora-Bora? Tout simplement pour deux raisons: Bora est sans aucun doute la commune la mieux dotée des îles de par son tourisme et d'autre part lors de la concertation pour la création de la Comcom il est apparu que pour des raisons administratives de taille de population les subventions en auraient été bien moins conséquentes. C'est donc volontairement que Bora s'est "sacrifié". Néanmoins cela n'empêche nullement les six autres communes d'entrer régulièrement le maire de la commune cousine à participer aux débats et à prendre part aux décisions latérales.



La sensibilisation au tri des déchets sur Tahaa et dans les écoles de Huahine ...



Chiffres clé en 2017



8 096 Tonnes de déchets estimés collectés par la CCH en PAP ou PAV



440 Tonnes de déchets estimés valorisés (recyclables, verre et biodéchets)



6 015 abonnés au service



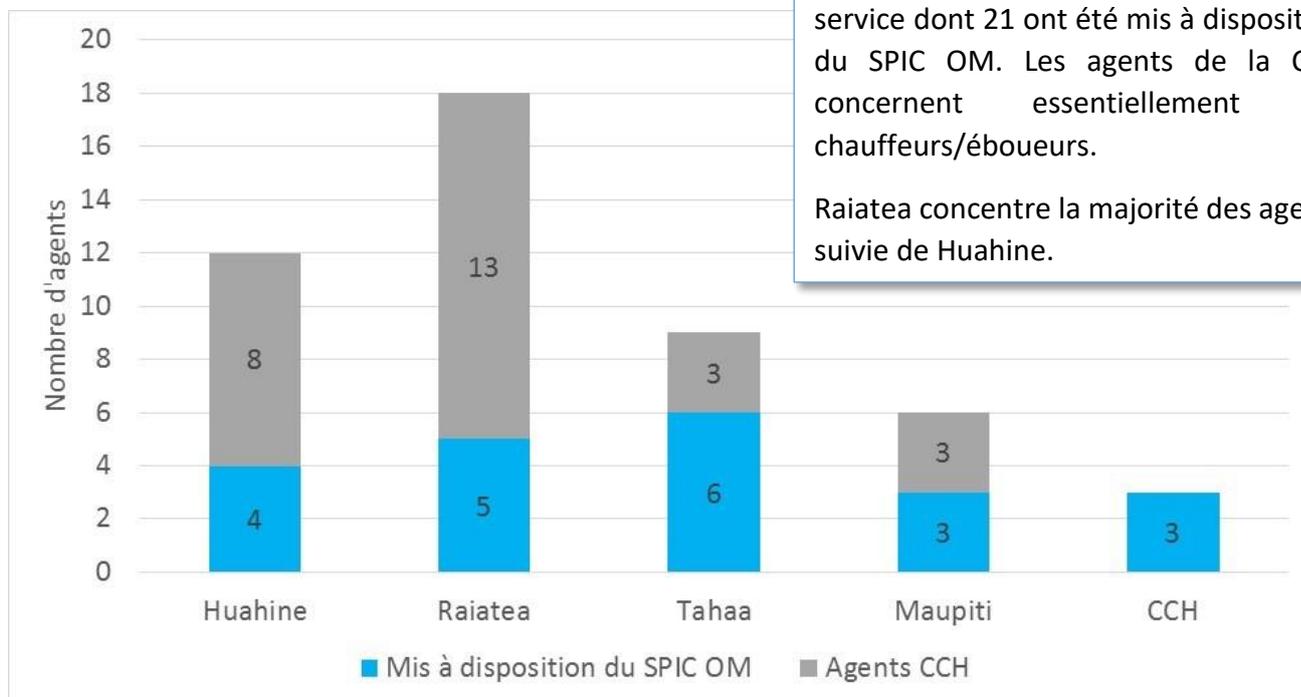
194,4 MFcp de dépenses de fonctionnement (**chiffre corrigé*)



59,6 MFcp de redevance déchets facturée

LE BILAN SOCIAL

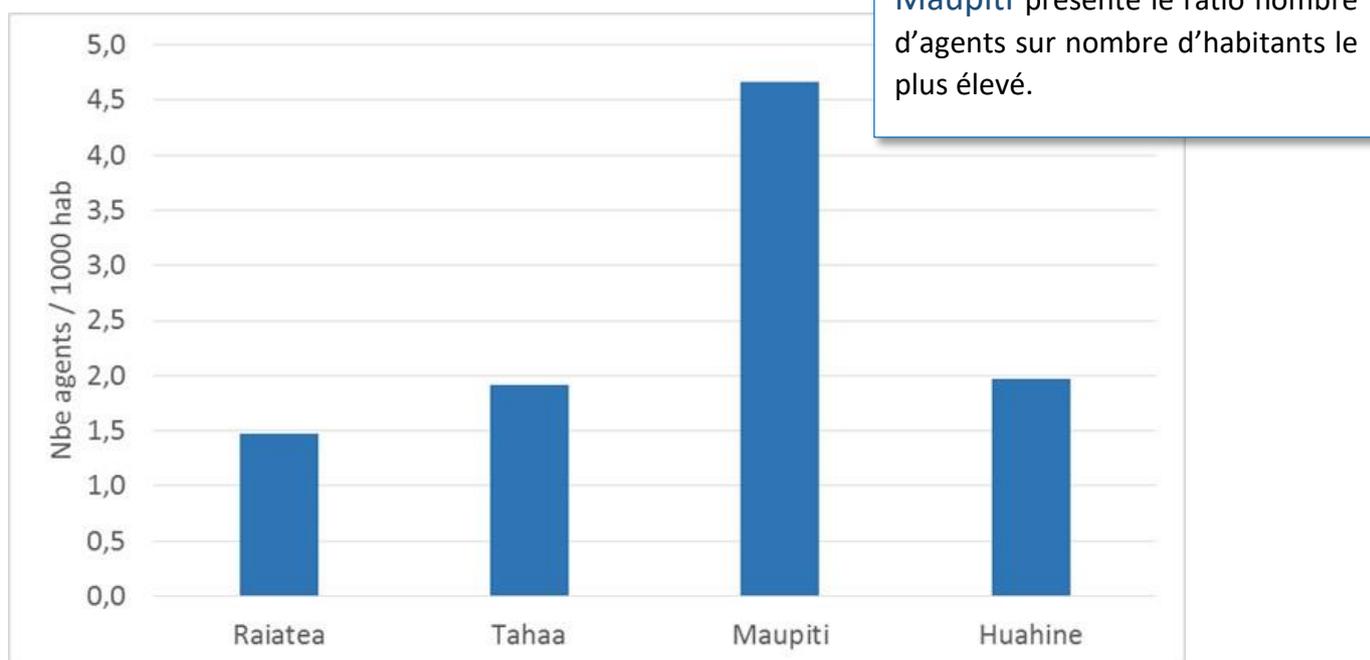
Les agents du service



48 Agents au total interviennent sur le service dont 21 ont été mis à disposition du SPIC OM. Les agents de la CCH concernent essentiellement les chauffeurs/éboueurs.

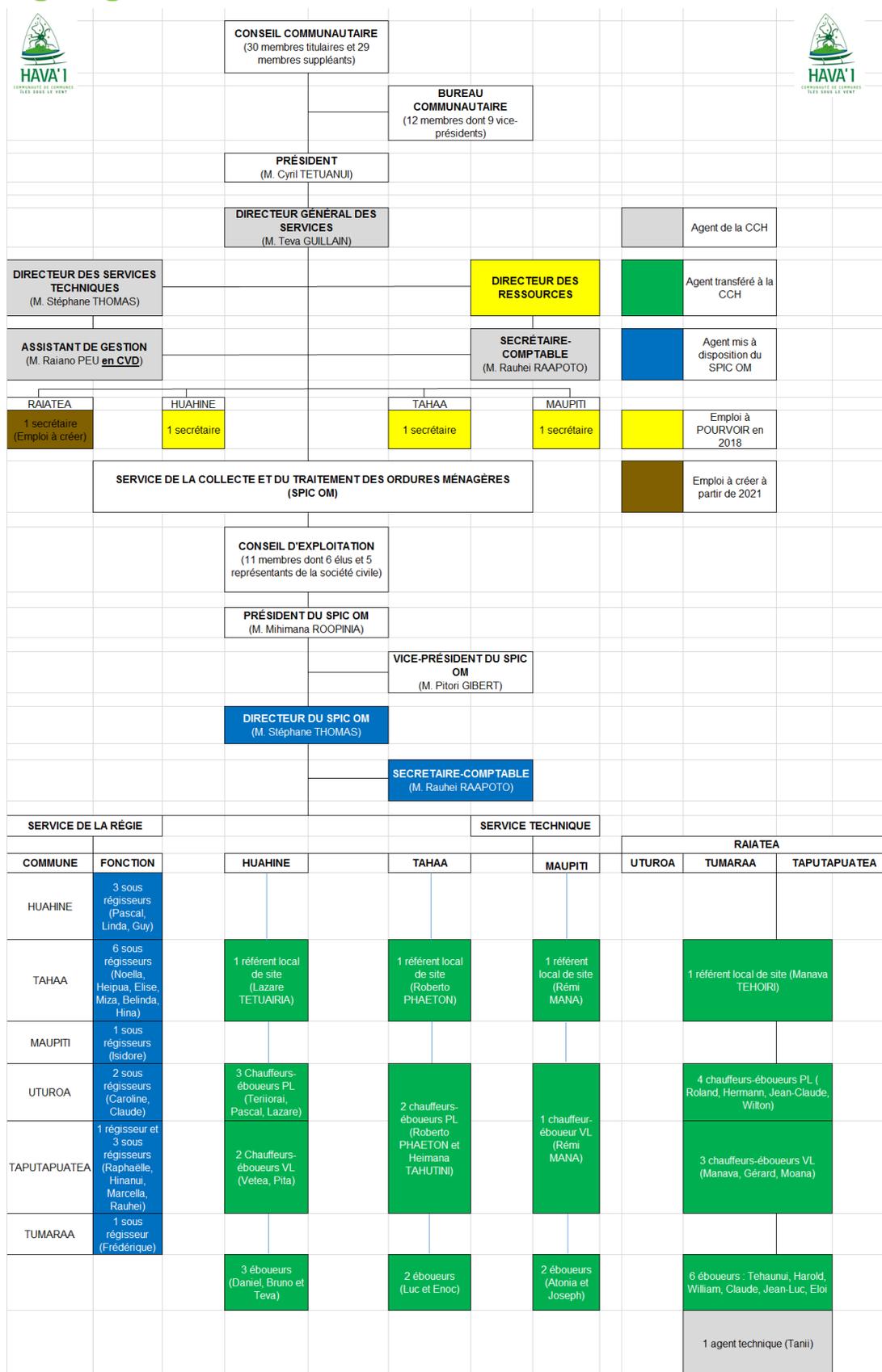
Raiatea concentre la majorité des agents suivie de Huahine.

D'autres agents interviennent de manière ponctuelle comme des services civiques ou des CAE.



Maupiti présente le ratio nombre d'agents sur nombre d'habitants le plus élevé.

Organigramme 2017



Parmi ces agents, on distingue :

- Les agents de la CCH,
- Les agents transférés à la CCH par les Communes membres (en général les agents de collecte des déchets – hors nouveaux recrutements),
- Les agents supports des communes par convention (en général le personnel responsable de la facturation et du recouvrement)

Avantages et primes

Les agents de la communauté de communes Hava'i bénéficient d'avantages tels que définis par délibération du conseil communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 modifié.

Ces avantages dépendent de la fonction et du grade occupé et concernent notamment :

- Une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- Une prime de responsabilité
- Une indemnité mensuelle pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants
- Une indemnité de responsabilité de caisse

Les modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents sont également précisées par la délibération communautaire modifiée N° 28/CCH/16 du 27 juin 2016. Est notamment prévu un remboursement :

- des frais de déplacement par voie aérienne, terrestre, ferroviaire ou maritime des agents et élus de la CCH,
- des frais de logement, de repas et de frais divers occasionnés par chaque déplacement.

Horaires de travail

Les horaires de travail des agents de collecte travaillant à 100% pour le SPIC déchets sont détaillés dans le tableau ci-dessous (cf. Délibération n°17/CCH/17 du 25 juillet 2017).

Communes membres de la CCH				
Raiatea	Centre-ville de Uturoa	Huahine	Tahaa	Maupiti
Lundi à jeudi : 7h00 à 15h30 Vendredi : 7h00 à 12H00	Lundi à jeudi : 4h00 à 11h30 Vendredi : 4h00 à 10H00 et de 16h30 à 19h30	Lundi à jeudi : 7h00 à 15h30 Vendredi : 7h00 à 12H00	Lundi à jeudi : 7h00 à 15h00 Vendredi : 7h00 à 14H00	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 Vendredi : 7h30 à 14H30

Les formations des agents



En 2017, les agents de collecte de la Communauté des Communes HAVA'I n'ont suivi aucune formation « métier ».

La formation statutaire obligatoire d'intégration dans la fonction publique communale est priorisée.

Seuls le secrétaire comptable et le directeur du SPIC OM ont suivi des formations spécifiques :

Formations 2017

Secrétaire-comptable	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La gestion des absences,<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre la rémunération,<input type="checkbox"/> Le recouvrement des impayés<input type="checkbox"/> Le tableau de bord des ressources humaines
Directeur du SPIC OM	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Analyse prospective et financière,<input type="checkbox"/> Nouveau code des marchés publics<input type="checkbox"/> Règlement de service et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public,<input type="checkbox"/> La gestion des déchets et d'un centre d'enfouissement technique

L'absentéisme

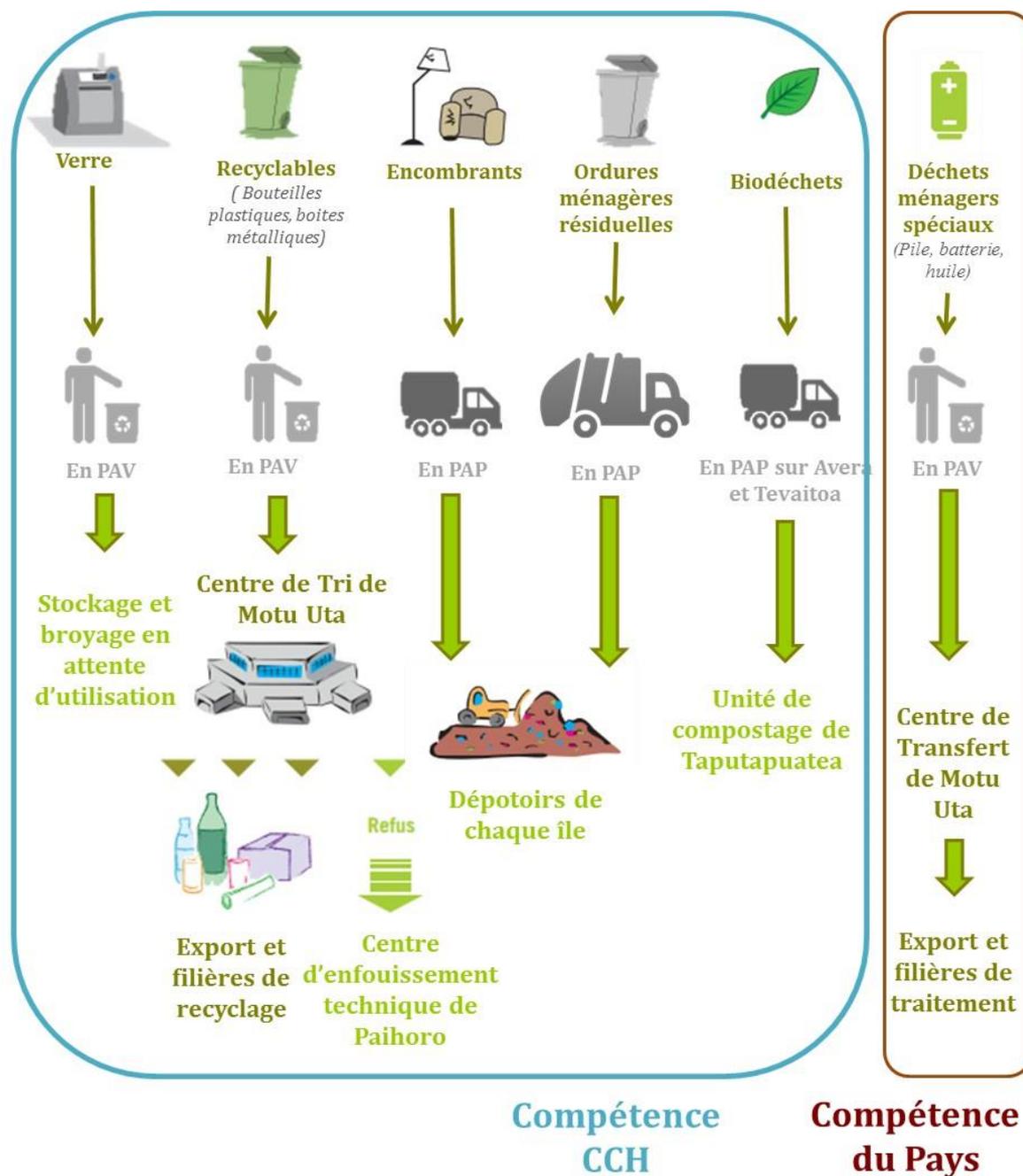
Taux d'absentéisme global d'environ **6%**

Le nombre de jours d'arrêt en maladie en 2017 a été de **236 jours** et a concerné 18 agents.

Le SPIC OM a connu deux décès suite à des longues maladies mais aucun accident de travail lié à la gestion des déchets n'a été recensé cette année-là.

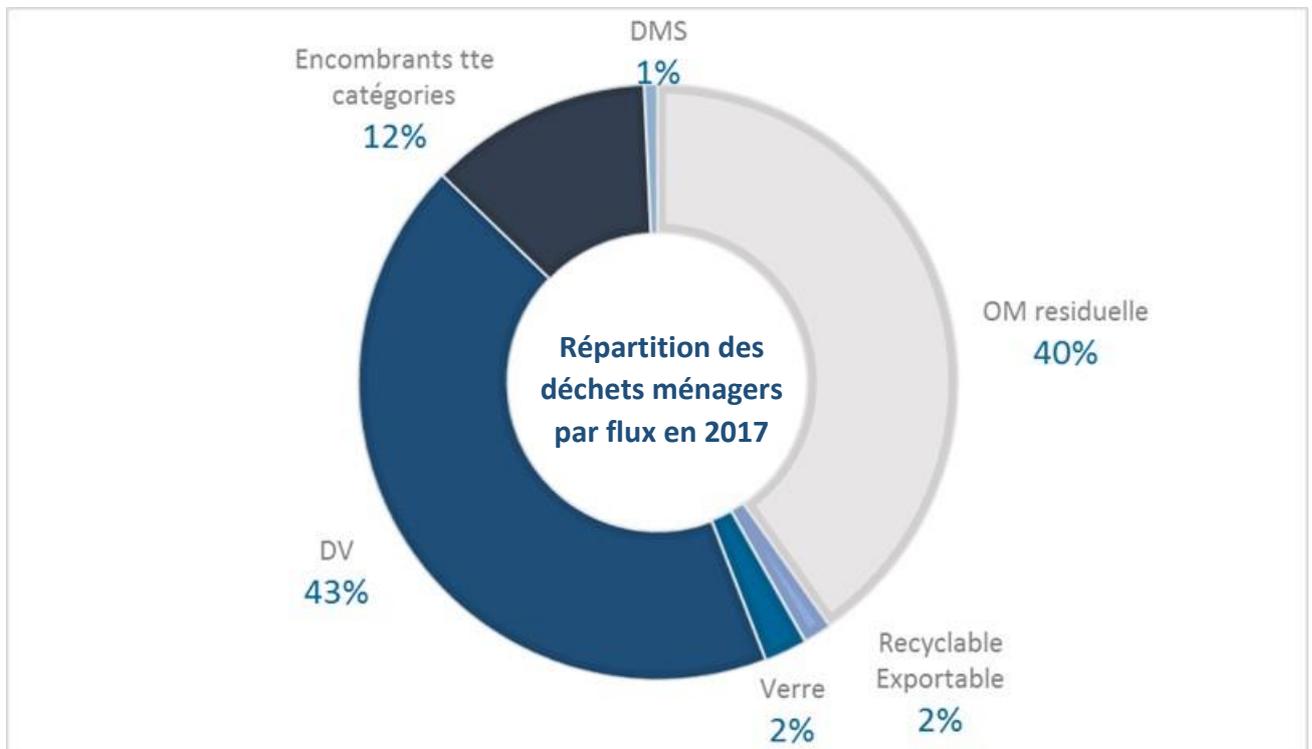
LES INDICATEURS TECHNIQUES

Schéma de gestion globale des déchets sur la CC Hava'I



L'essentiel

14 407 T de déchets sur la CCH estimés en 2017



 **580 kg**
de déchets produit en moyenne
par habitant en 2017 sur la CCH

 **860 km/j**
en moyenne effectués par les
camions de collecte des OMr

Matériels et Equipements du service

VÉHICULES DU SERVICE

2 BOM de 3m3,
2 BOM de 5m3,
2 BOM de 6m3,
1 BOM de 10m3,
2 BOM de 12m3,
1 BOM de 14 m3,
2 camions à benne,
1 camion à benne basculante,
1 camion grue à grappin



La majorité des véhicules utilisés présente de nombreuses pannes. La CCH a pour projet de renouveler une grande partie du parc actuel afin de sécuriser et optimiser les collectes.

MOYENS DE PRECOLLECTE



Le conditionnement des déchets présentés au service de ramassage est réalisé de manière très variable : à l'aide de bacs roulants, de poubelles, de bioseaux et/ou de sacs plastiques. Les bacs sont attribués à un particulier, à un collectif, à un professionnel ou à un établissement public

En 2017, la CCH a un parc de **155 PAV recyclables** répartis sur les Communes de son territoire

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA et TUMARAA	UTUROA
OMr	Poubelles – sacs	Bac gris	Bac gris	Mixte : 30% bacs gris - 70% en sacs plastiques transparents (fournis par la CCH)	Mixte : Bacs gris/ sacs (non fournis)
Biodéchets	/	/	/	Bioseaux sur Avera, Faaroa 1 et Tevaitoa	/
Recyclables	PAV	PAV/bac vert	PAV/bac vert	PAV	PAV

Pour le moment, la CCH ne propose aucune prestation de maintenance des bacs (réparation de couvercles, roues).

Par ailleurs, le SPIC OM ne dispose d'aucun fichier de gestion des bacs, seules les nouvelles dotations sont répertoriées.

La collecte et le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)



L'organisation de la collecte

Le terme « résiduelles » signifie que ces déchets constituent la résultante après extraction des autres fractions, valorisables, de déchets.

Ainsi, Les ordures ménagères résiduelles comptent tous les déchets non recyclables déposés en PAV et/ou bac vert pour certaines communes. Une partie de ces déchets est néanmoins valorisable.

La collecte est réalisée en porte-à-porte à fréquence variable par le service des déchets :

- 1 à 3 fois par semaine pour les usagers domestiques
- 2 à 6 fois par semaine pour les usagers non domestiques.

Les tonnages collectés

5806T d'OM en 2017

En l'absence de pesée, seule une évaluation du gisement collecté a été réalisée. Elle est basée sur le ratio de production défini dans le Plan de Gestion des Déchets de la CCH et extrapolé à la population (recensement ISPF 2017) du territoire de la Communauté des Communes.

	Maupiti, Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa	Huahine, Uturoa	TOTAL
Ratio retenu OM résiduelle	0,21 t/hab/an	0,27 t/hab/an	
population CCH - ISPF 2017	15 033 hab.	9 811 hab.	24 844 hab.
tonnage collecté estimé	3 157 T/an	2 649 T/an	5 806 T/an

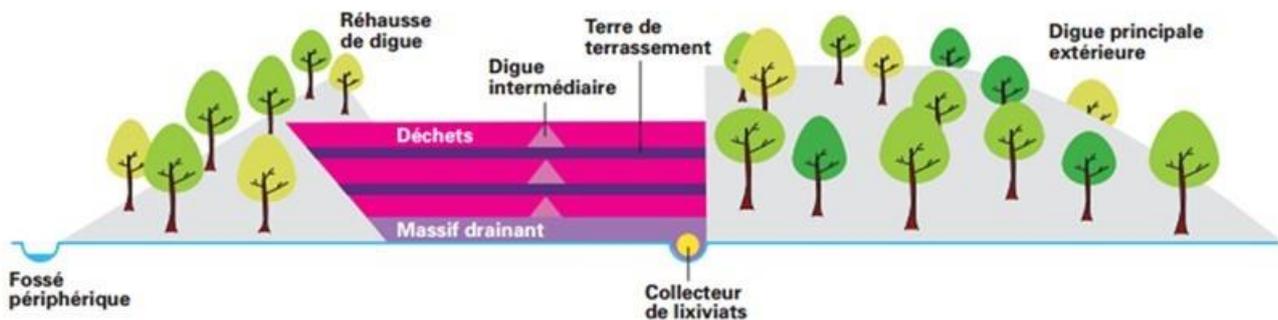
Le traitement des ordures ménagères

Les OM une fois collectées, sont ensuite déposées en décharge publique.

La Communauté des Communes Hava'i a pour projet de mettre en place un Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe II et III sur Faaroa associé éventuellement à une unité de traitement industrielle. Des études sont actuellement en cours.

Ce centre permettra de limiter la quantité de déchets envoyés vers des décharges municipales souvent peu contrôlées, contribuant ainsi à réduire les pollutions et les risques sanitaires afférents.

PRINCIPE DE GESTION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS



La collecte sélective et le traitement des déchets recyclables

L'organisation de la collecte



La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source certains matériaux des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La collecte sélective comporte 2 flux : le flux “verre” et le flux “multi-matériaux” qui correspond aux emballages plastiques (flacons, bouteilles) et métalliques (boite de conserve, canettes).

Ces 2 flux sont dans la majorité des cas collectés en PAV.

Seules Maupiti et Tahaa réalisent une collecte mixte des recyclables : PAV et Porte-à-porte.



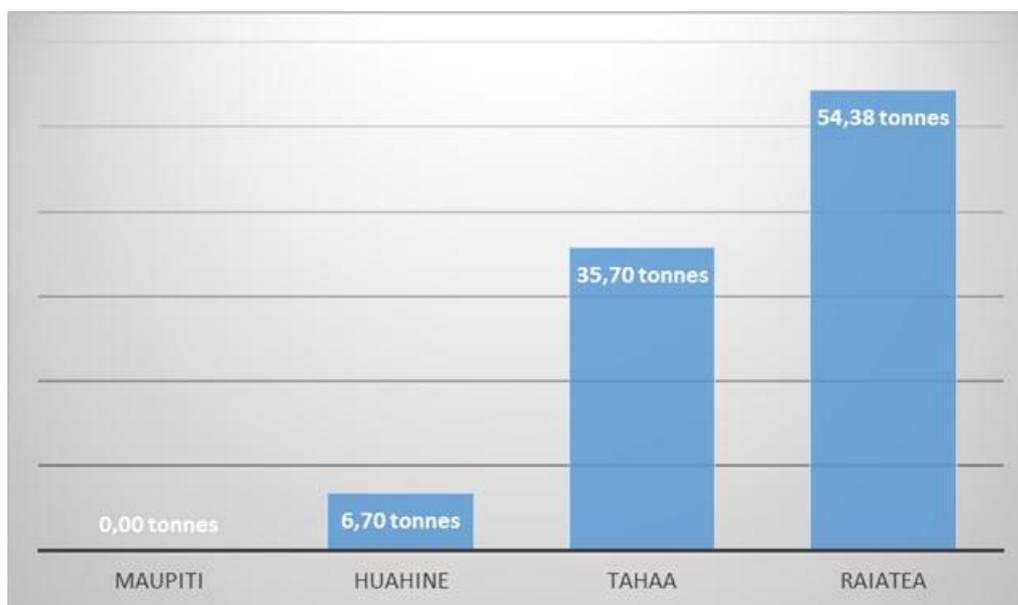
Focus

Afin de limiter davantage la part de déchets à enfouir, la CCH pourrait installer des PAV à textile en suivant l'exemple de la Commune de Faa'a et favoriser ainsi l'emploi social (gestion associative).

Les tonnages collectés

En 2017, Fenua Ma a reçu **96,78t de déchets recyclables** en provenance de la CCH ce qui conduit à un ratio de 4,1kg/hab/an (hors Maupiti qui n'a envoyé aucun recyclables sur Tahiti).

Le taux de captage des recyclables en PAV sur la CCH est de l'ordre de 16% du gisement (potentiel de 25kg/hab/an de plastiques et métaux selon caractérisation GIRUS 2012). Ce résultat paraît faible en comparaison au nombre de PAV positionnés (145 sur Tahaa, Huahine et Raiatea) et à l'obligation d'utiliser un sac transparent pour les OM sur Taputapuatea et Tumaraa.



En 2017, sur la base du ratio du PGD (13kg/hab/an), le tonnage de verre collecté par la CCH a été estimé à **333T**.

La valorisation des recyclables



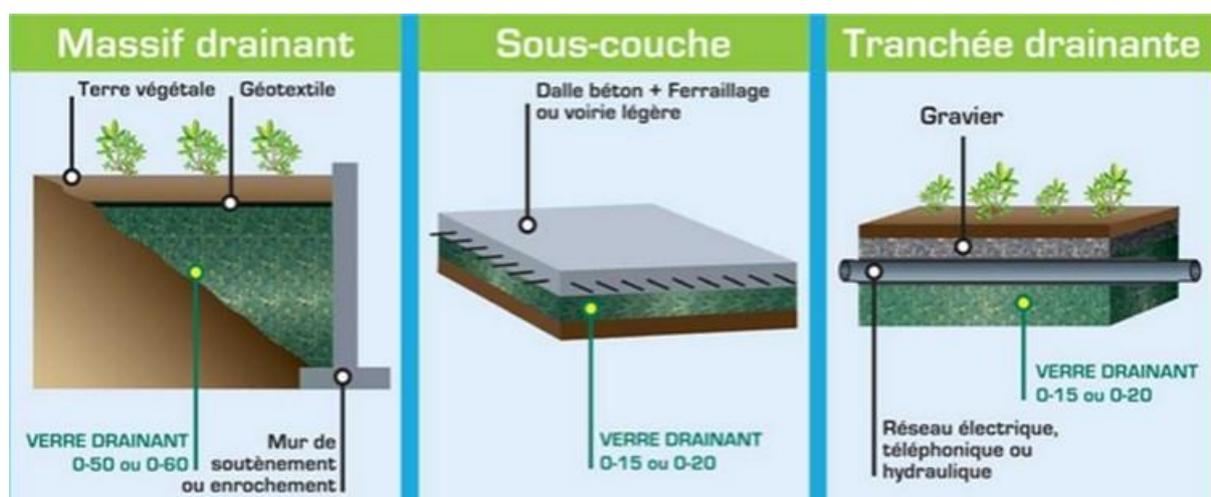
Une fois collectés les recyclables sont triés en monomatériaux (sauf sur Tahaa), compactés ou non et expédiés au centre de tri et de transfert de Motu Uta où ils sont pris en charge par Fenua Ma.

Ils sont alors séparés par catégories de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage. Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers le CET de catégorie 2.

Il conviendrait d'organiser le tri des déchets recyclables sur Tahaa pour diminuer les coûts en 2018. En effet, le coût des recyclables en mélange est près de 5 fois plus important que celui des recyclables en monomatériaux.

Coûts de traitement – Fenua Ma 2017	
Recyclables en monomatériaux	5 000 FCP HT/t
Recyclables en mélange	7 500 FCP HT/t

Seul, le verre n'est pas exporté sur Tahiti. A l'heure actuelle il est broyé puis stocké en attendant d'être utilisé dans les chantiers comme matériau drainant en sous-couche de dalle en béton des maisons, pour le drainage des murs de soutènement, etc.



La collecte et le traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)



L'organisation de la collecte

La gestion des DMS financée en totalité par le Pays à l'heure actuelle concernent :

- Les huiles usagées,
- Les piles,
- Les batteries.

Sur les îles autres de Tahiti et Moorea, ils sont collectés en apport volontaire par les communes ou leurs groupements, stockés puis expédiés par bateau sur Tahiti.

Au niveau de la CCH, le dépôt de certains DMS (batteries) se fait actuellement sur la voie publique à proximité des PAV ou ne sont pas collectés (huiles de vidange).

Focus

La CCH pourrait faire l'acquisition de PAV à DMS afin que les usagers puissent les déposer dans des contenants adaptés.

Les tonnages collectés

44,97t



En 2017, l'essentiel des DMS transféré sur Tahiti a concerné les batteries.

Le traitement des déchets ménagers spéciaux

Après avoir été collectés, les DMS transitent par le centre de transfert de Motu Uta avant export à l'étranger pour traitement.

La collecte et le traitement des Biodéchets

L'organisation de la collecte

La collecte sélective des déchets fermentescibles ou biodéchets en porte à porte est réalisée une fois par semaine sur Tevaitoa, Avera et Faaroa 1.

La Communauté des Communes Hava'i ne tient pas de registre concernant les dotations des bioeaux et ne connaît donc pas le nombre ni l'identité des usagers qui bénéficient de ce type de bac. L'absence de ce suivi ne permet donc pas d'estimer le tonnage de biodéchets collectés sur la CCH.

Le traitement des fermentescibles

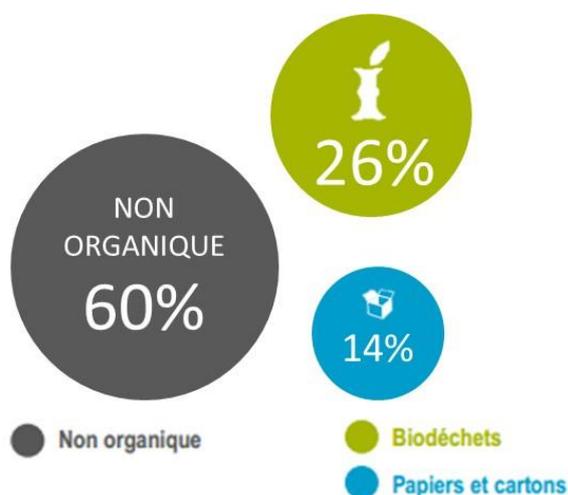
Les biodéchets sont ensuite transférés sur la zone de compostage de Avera où ils sont mélangés aux déchets verts de la Commune en vue de leur valorisation. En quelques mois, ils sont transformés en compost, un amendement organique pour les sols de culture qui se substitue aux engrais chimiques.

Cette unité de traitement est gérée par les agents de la Commune de Taputapuatea. Cette prestation n'est pas facturée à la CCH.

La part organique valorisable des OMr

Le potentiel de déchets organiques valorisables dans les OMR est évalué à 40% sur la CCH (biodéchets, papiers-cartons), dont 26% de biodéchets qui pourraient être collectés séparément et compostés.

(Source : caractérisation des déchets (chapitre ISLV) de Girus en 2012)



La collecte et le traitement des Encombrants

L'organisation de la collecte



Entre dans la dénomination “ encombrants”, l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

A défaut de déchetterie, la collecte des objets encombrants s'effectue selon des modalités et des fréquences variables (bi-mensuelle à annuelle).

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA et TUMARAA	UTUROA
Encombrants	Collectés 2 fois par mois suivant planning	Sur appel gratuit	Sur appel payant	Collectés 1 fois par mois à Taputapuatea et 1 fois par an à Tumaraa	Collectés 1 fois par mois suivant planning

Les gravats, troncs, grosses souches, pneus ne sont pas récupérés par la CCH et font l'objet d'une gestion individuelle par les usagers ou avec leur Commune d'origine.

Zoom

Qu'est-ce qu'un DEEE ?



On entend par DEEE des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques. Il s'agit essentiellement d'ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, télévisions, etc.

Le rôle du Pays dans la responsabilité et la prise en charge financière de l'export et du traitement de ces déchets reste à clarifier. A l'heure actuelle, les Communes prennent en charge le traitement de ces déchets qui est facturé en sus par Fenua Ma (90 à 160 Fcp HT/kg)

Les DEEE après collecte sont envoyés à l'étranger pour traitement.

La CCH a envoyé **6m3** de DEEE en 2017 à Fenua Ma pour un coût d'environ **175 000 Fcp TTC**.

Les tonnages collectés

1739t

En 2017, le gisement d'encombrants collectés par la CCH a été estimé à 1739 tonnes (ratio 70 kg/hab/an).



Focus

La mise en place de minidéchèteries sur les différentes îles de la CCH pourrait permettre de limiter les coûts de collecte de ses déchets. Une étude sera réalisée en 2018 par la CCH à ce sujet.

Le traitement des encombrants

Après collecte, les déchets encombrants sont enfouis dans les différents dépotoirs de la CCH.

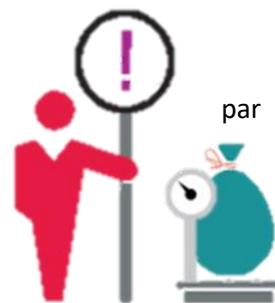
Afin de limiter la part d'encombrants à enfouir, la Communauté des Communes Hava'i a la possibilité de se rapprocher de société locale de recyclage comme Soremat pour la récupération des cannettes aluminium, des encombrants métalliques et des DEEE. Les accords pourraient être formalisés par une convention.



La gestion des usagers non domestiques

Les Déchets Industriels Banals (DIB) des usagers non domestiques sont collectés par les services de la Communauté des Communes Hava'i.

Il s'agit en particulier des déchets assimilables aux ordures ménagères résiduelles



Les professionnels de chaque île se conforment au calendrier de ramassage défini par la CCH et doivent faire appel à des prestataires privés si la fréquence de collecte est insuffisante par rapport à leurs besoins.

Les modalités de présentation des DIB à la collecte sont précisées dans le règlement du service déchets qui a été approuvé par délibération du conseil communautaire n°33/CCH/12 du 17 Juillet 2012 puis modifié en 2017.

Il est difficile d'estimer le tonnage de DIB gérés par chaque Commune du territoire de la CCH puisqu'aucun suivi/pesée spécifique n'est réalisé pour cette catégorie d'utilisateur.

En 2017, la régie comptabilisait **362 professionnels** y compris établissements communaux, soit environ 6% du fichier clientèle.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses et recettes de fonctionnement

(Source compte administratif corrigés du SPIC OM 2017)

L'évolution des dépenses et des recettes du budget général se trouvent en annexe du présent rapport, celles du budget annexe sont exposées dans le présent rapport en détail

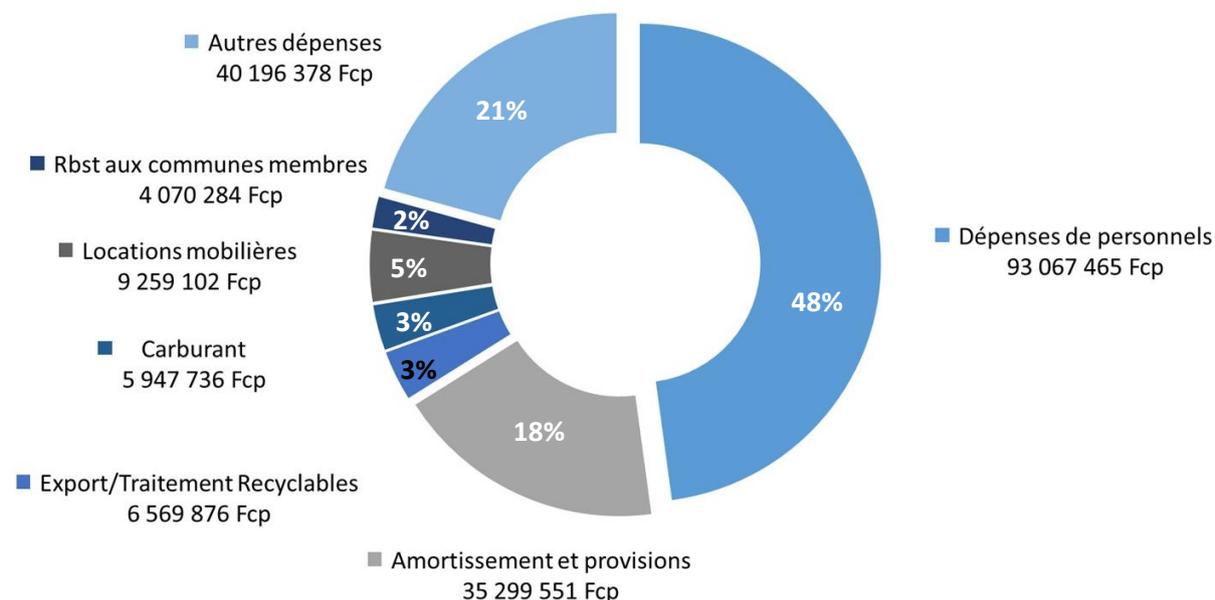


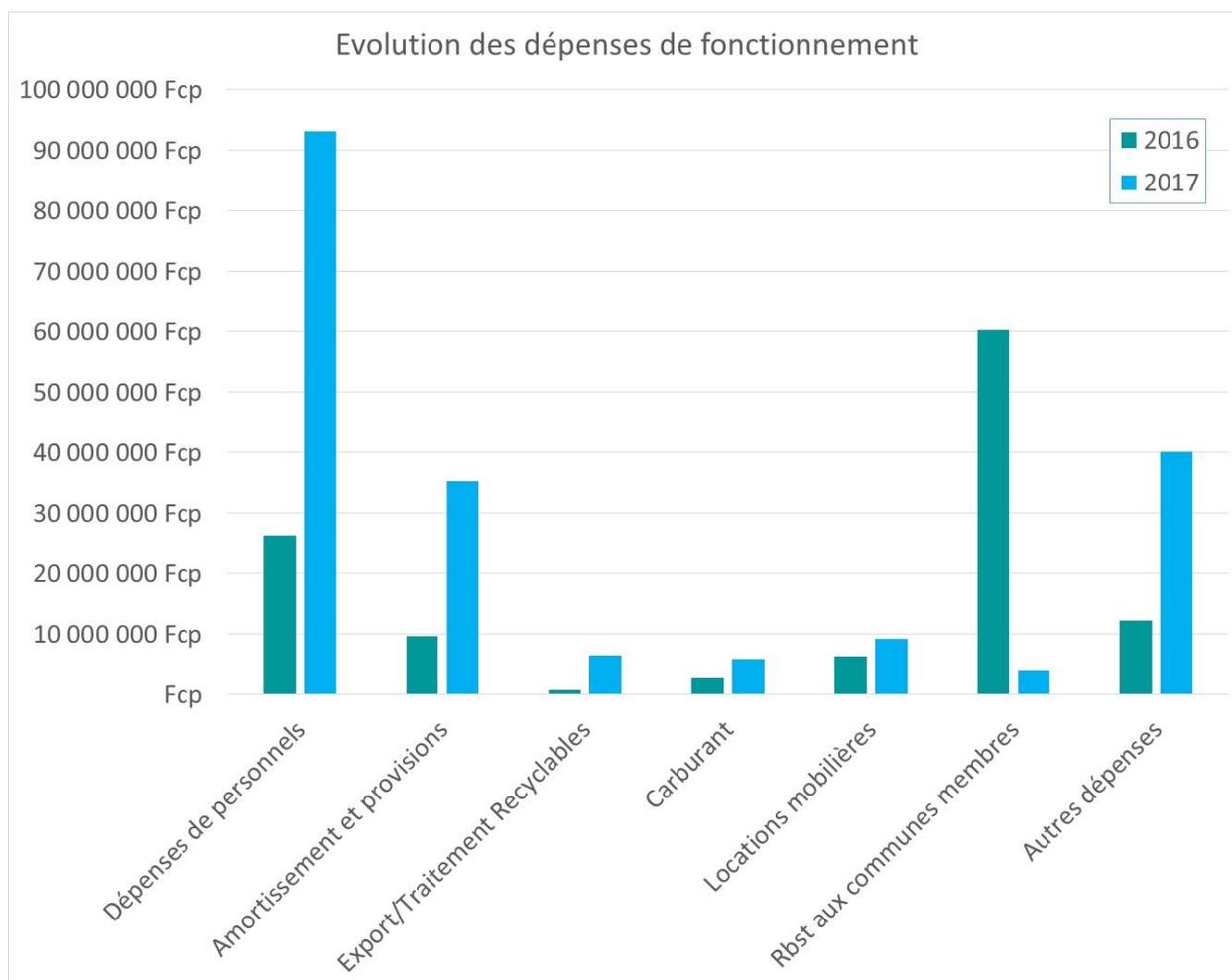
Les corrections concernent :

- l'intégration du coût des prestataires de service (SNP et Fenua Ma) pour un montant de 6,53 MFcp environ dans les dépenses de fonctionnement
- la non prise en compte de 60 MFcp de REOM non recouvrée dans les recettes de fonctionnement
- la réévaluation du montant de la subvention d'équilibre à partir du budget général suite aux modifications précédentes.

Dépenses de fonctionnement en 2017

Les Dépenses de fonctionnement du service déchets en 2017 s'élèvent à 194,4 MFcp dont 48% de charges de personnel.



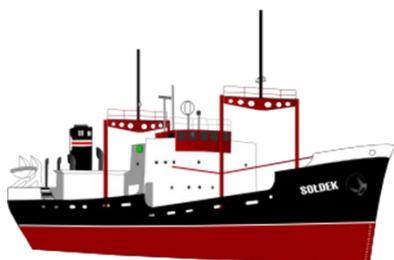


Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de l'ordre de 60% entre 2016 et 2017. 2016 était une année de transition suite à l'intégration des Communes de Uturoa, Huahine, Maupiti et Tahaa dans le périmètre de la CCH. Ainsi l'ensemble des charges de personnel participant à temps plein ou à temps partiel sur le SPICOM et les amortissements du matériel affecté à la CCH ont été imputés sur le budget 2017 contribuant ainsi à augmenter les dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente.

Coûts des prestations de service – export et traitement des recyclables

Le coût des prestations de service concerne :

- L'export maritime des recyclables vers Tahiti via la société SNP
- Le traitement des recyclables par Fenua Ma



Le transport maritime est facturé au tarif de 3350 Fcp TTC par big bag ce qui représente un coût annuel en 2017 de l'ordre de 4,08 Mfcp.

La facturation de Fenua Ma comprend le transport terrestre des big bag vers le CRT et la valorisation à proprement parlé des recyclables. En 2017, la prestation a coûté à la CCH environ 2,5 MFcp.

Compte tenu des tonnages exportés (environ 97t), l'essentiel des coûts concerne le transport terrestre des big bags au CRT (67% en 2017).



Après examen, des relevés de la SNP sur 2017, il semble que 80% des envois aient bien été optimisés. En effet, le transfert des déchets au CRT de Motu Uta est facturé par tranche de 8 big bags.

Coûts de transfert au CRT

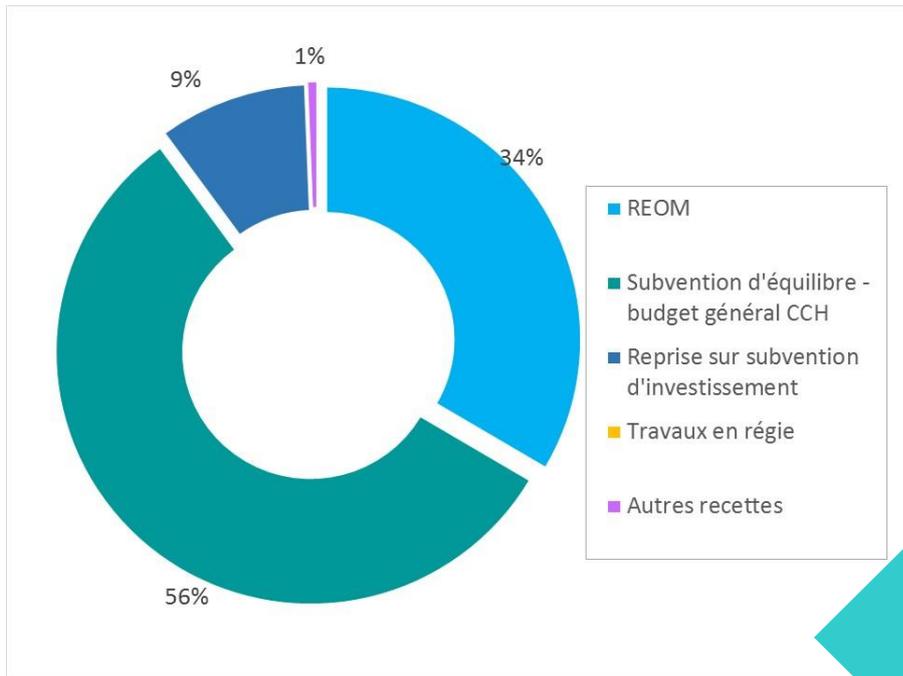
Pour les recyclables

1 à 8 big bag	8 000 FCP HT
9 à 16 big bag	16 000 FCP HT
17 à 24 big bag	24 000 FCP HT

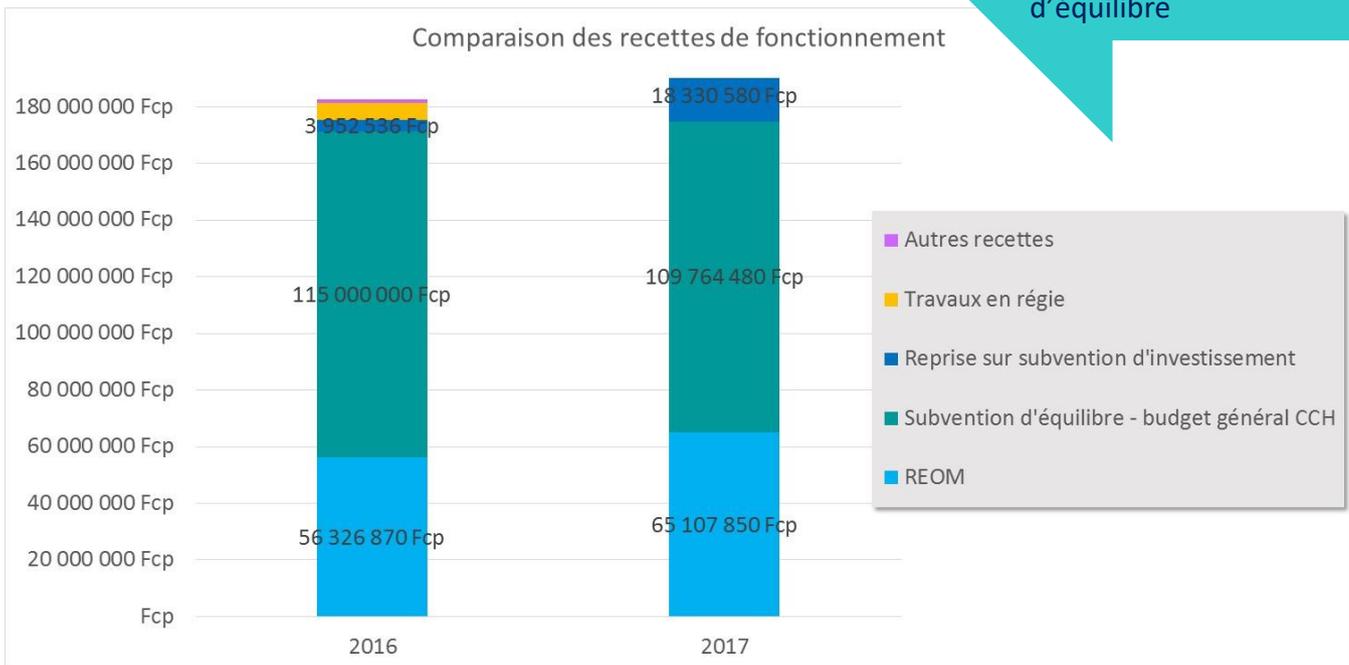
Coût de traitement des recyclables

Monomatériaux	5 000 FCP HT
Recyclables non triés	7 500 Fcp HT

Les recettes de fonctionnement en 2017



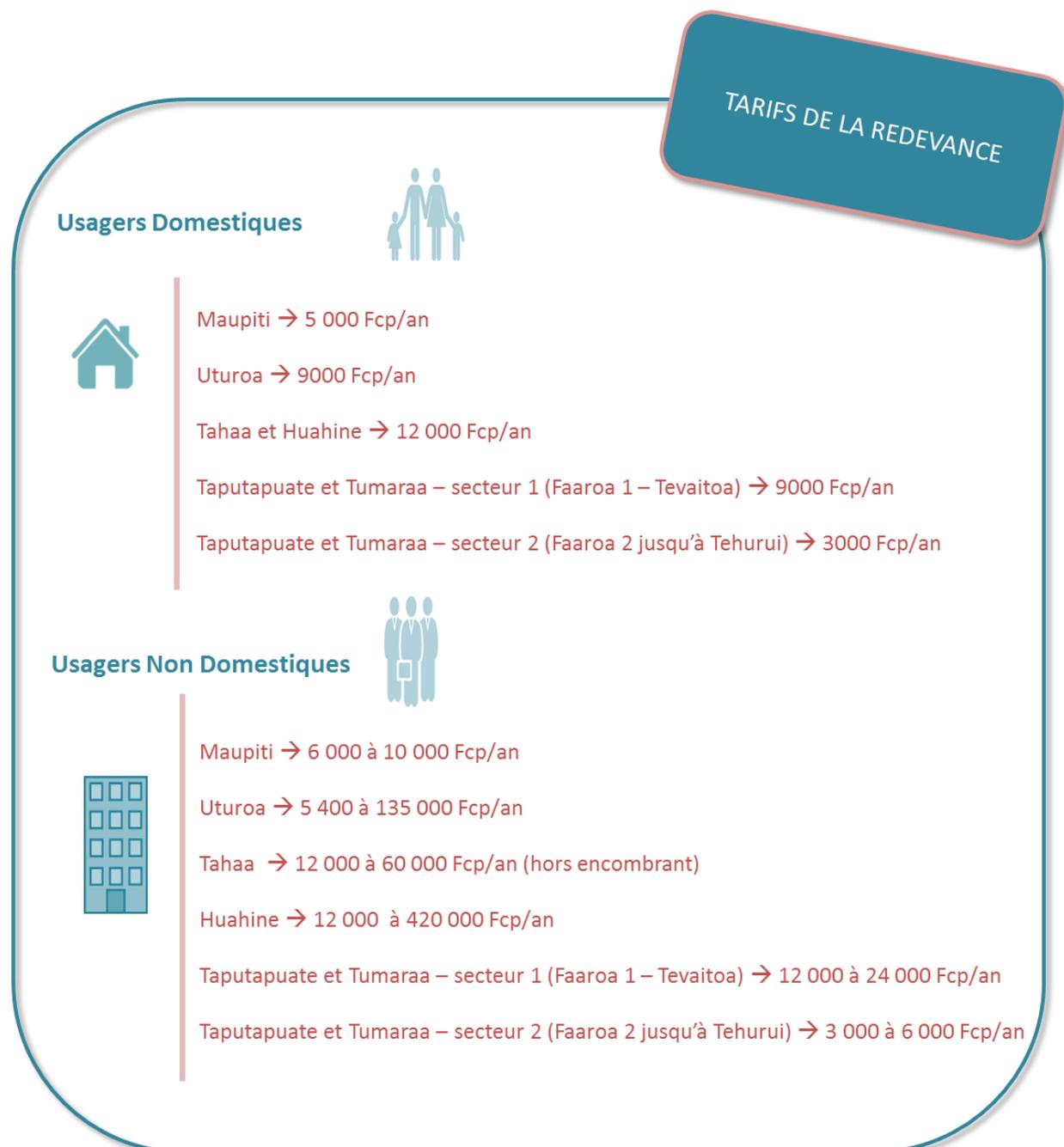
Recettes de fonctionnement en 2017 = 194,4 MFcp dont 109,8 MFcp de subvention d'équilibre



La subvention d'équilibre à partir du budget général reste prépondérante en 2017 (56%) mais légèrement plus faible que celle de l'année précédente (109,8 MFcp contre 115,0MFcp). Cette diminution est liée à l'augmentation du montant des redevances facturées en 2017.

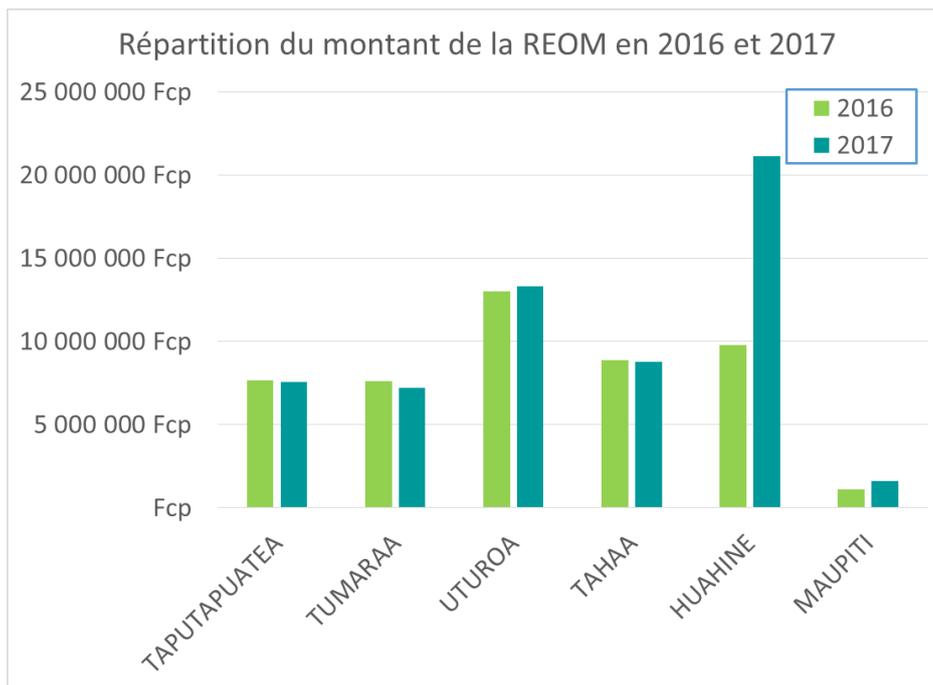
Redevance 2017

Le montant des redevances des usagers domestiques de la CCH n'a pas évolué en 2017.



Chaque Commune conserve le montant des forfaits existants en vue d'une uniformisation des tarifs prochainement.

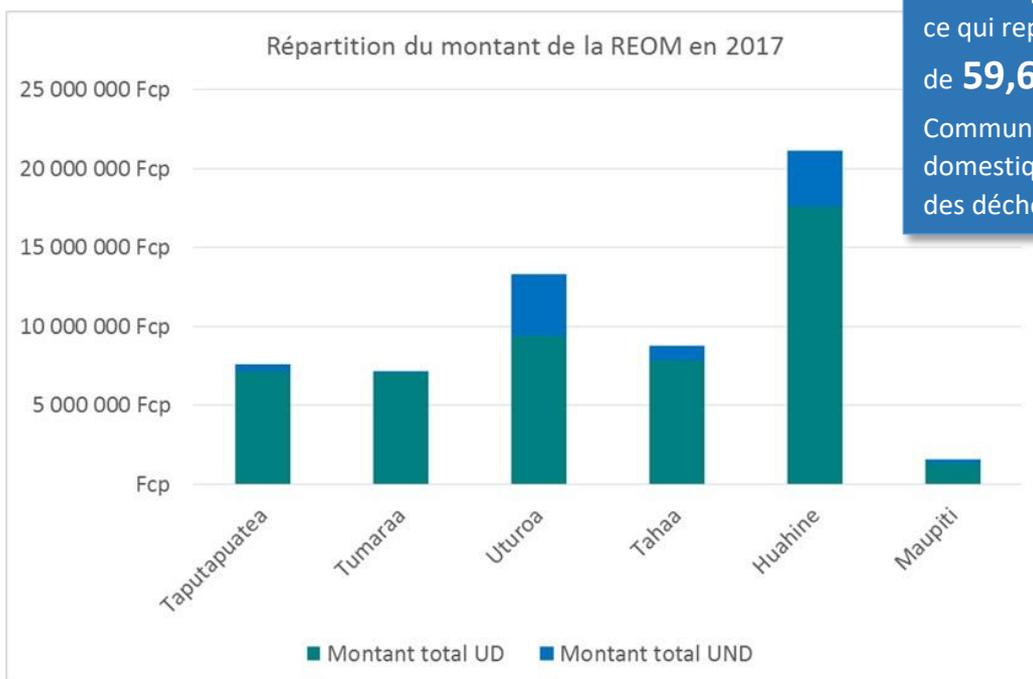
Sur Huahine et Tahaa, la facture est désormais annuelle.



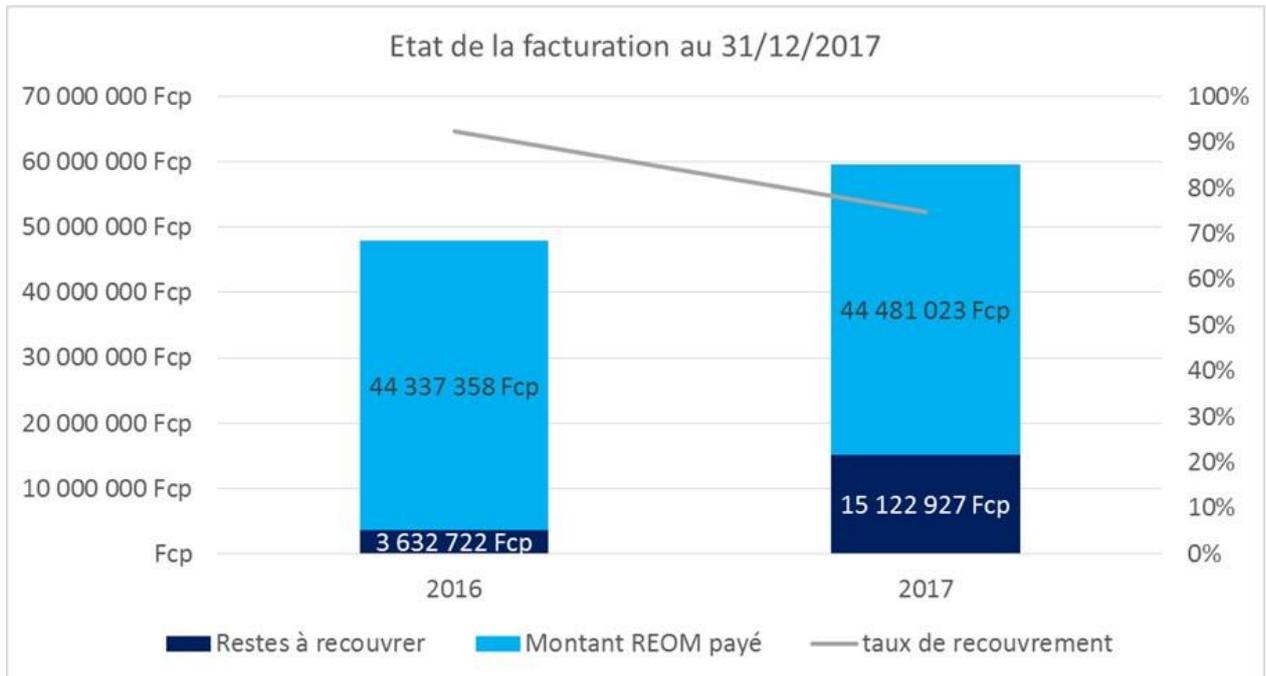
Entre 2016 et 2017, le montant des redevances facturées est relativement stable sauf sur Huahine.

En 2016, le montant facturé sur cette Commune correspond uniquement aux 3 derniers mois de l'année alors qu'en 2017, la totalité des redevances de l'année est imputée sur le budget de la CCH.

En moyenne, la répartition des recettes en 2017 selon le fichier communal est d'environ 85% pour les usagers domestiques et 15% pour les non ménages ce qui représente un montant facturé total de **59,6 millions Fcp**. Uturoa est la Commune qui fait participer le plus les non domestiques au financement du service des déchets (Part des UND = 29%).



Taux de recouvrement



Au 31/12/2017, le taux de recouvrement pour la facturation de 2016 est de l'ordre de 92% et de 75% pour celle de 2017, d'après le fichier du Trésor Public.

Zoom

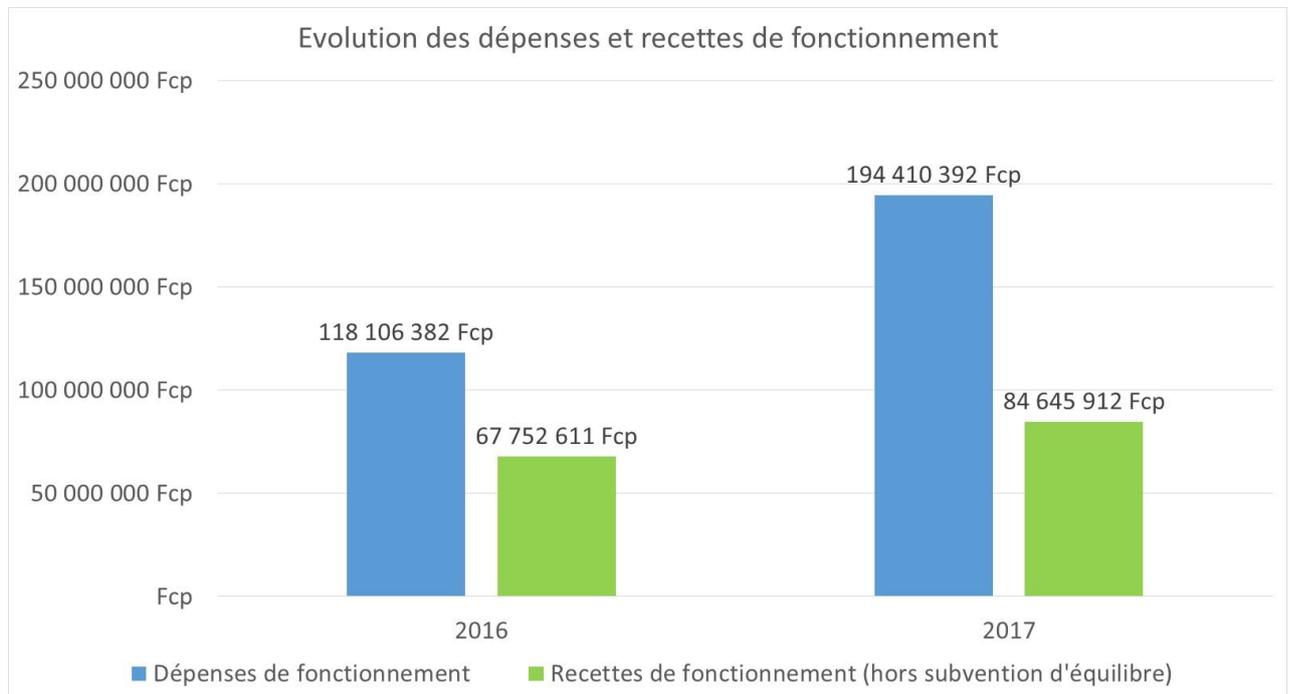
L'adressage sur la CCH

En 2017, le service des déchets compte 6 015 abonnés dont 5 653 usagers domestiques, hors le recensement ISPF de 2012 fait état de 6 988 résidences principales, le fichier des redevables de la Communauté des Communes HAVA'I ne semble donc pas complet.

La CCH a par conséquent tout intérêt à réaliser une enquête d'adressage sur les Communes de son territoire afin :

- d'identifier les usagers,
- de mettre à jour le fichier des redevables
- de permettre au Trésor Public d'envoyer des relances aux usagers qui n'ont pas acquitté leur redevance et qui ne disposent pas de boîte postale.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



L'augmentation des dépenses de fonctionnement inscrites sur le budget OM en 2017 et le maintien du montant des REOM actuelles ont nécessité une participation du budget général afin d'équilibrer les comptes du service.

Les dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement



En 2017, la CCH a réalisé les opérations suivantes :

Opérations d'équipement	
Actualisation du PGD	11 777 618 Fcp
Construction CET	8 080 619 Fcp
Acquisition de bacs 120 litres	1 416 595 Fcp
Acquisition de bacs 660 litres	2 923 632 Fcp
Acquisition camion à grue avec grappin	530 536 Fcp
Panneaux d'affichage sur les camions	2 226 100 Fcp
Acquisition d'un incinérateur	1 972 000 Fcp
Rénovation et construction des PAV	5 191 923 Fcp
TOTAL	34 119 023 Fcp

Plusieurs opérations d'équipements et des études ont été réalisées en 2017 pour un montant total de **34,1 MFcp** auxquelles s'ajoutent les reprises sur subvention de 18,3 MFcp.

La CCH a contracté un emprunt d'environ 39 Mfcp auprès de l'AFD pour la construction d'un siège technique associé à une zone de tri et une minidéchèterie sur Tumaraa. Le ratio d'endettement de la CCH est de 3,57 qui est deux fois supérieur au ratio de la strate d'une commune de plus de 10 000 habitants (en moyenne ratio de la dette sur la CAF de 1,60). Le taux d'endettement de la CCH est donc élevé et restreint les marges de manoeuvres pour contracter un nouvel emprunt d'investissement

Recettes d'investissement

La CCH a reçu une subvention de l'Etat de **10,8 MFcp** et de **4,2 MFcp** du FIP pour la construction de 40 PAV. En 2017, **3,9 MFcp** des crédits ont été utilisés pour cette opération.

En considérant 6015 abonnés au service des déchets, le coût d'équilibre du service en 2017 serait d'environ

31 300Fcp/an/abonné.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

De manière générale en 2017 sur la CCH, faute de pesée, les quantités de déchets pris en charge par la collectivité ont été estimées à partir des ratios du Plan de Gestion des Déchets (PGD) de 2015-2017.

D'un point de vue organisationnel, le service commence à se structurer avec le recrutement d'un Directeur du SPIC OM. Le PGD a été finalisé et validé courant 2017 avec une définition des objectifs et une programmation détaillée des actions à mener.

Les actions prioritaires ont démarré avec dépôt d'une importante demande de financement pour l'acquisition de matériel de collecte (bacs, véhicules).

L'avant-projet et les études environnementales du CET de FAAROA ont également été achevés.

D'un point de vue technique :

- En 2017, les communes ont conservé leurs modalités de collecte initiales (fréquences et moyens de collecte et de précollecte). Elles ont donc toutes, une organisation bien spécifique.
- Le tonnage de recyclables reçus par Fenua Ma est faible en comparaison des moyens mis en place par la CCH (155 PAV, obligation d'utilisation de sacs transparents pour les OM sur certaines communes),
- Contrairement aux autres Communes, Tahaa ne trie pas ses déchets recyclables en monomatériaux ce qui conduira à augmenter le coût facturé par Fenua Ma,
- Maupiti qui collecte les recyclables en PAP n'a pas envoyé de déchets recyclables sur Tahiti cette année-là.

D'un point de vue financier :

- les dépenses de fonctionnement se consolident,
- le montant des forfaits de redevances sont inégales d'un territoire à un autre de la CCH,
- l'utilisateur ne paye toujours pas le juste prix et une subvention à partir du budget général reste indispensable pour équilibrer les comptes du service,
- le fichier des redevables n'est pas à jour.

Les projets 2018 de la CCH concernent :

- le renouvellement et l'acquisition de matériel de collecte plus adapté (bacs, bioseaux, véhicules de collecte). La Communauté des Communes a d'ailleurs reçu une subvention de 266,2 MFcp TTC pour cette opération,
- l'implantation de nouveaux PAV,
- les travaux du siège technique, le centre de tri et la minidéchèterie de Tevaitoa,
- la création d'un siège technique sur Huahine,
- le recrutement d'un Directeur des Ressources,
- la réalisation d'études :
 - Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une usine de traitement thermique des Déchets,
 - Recherche de sites pour la réalisation de minidéchèteries,
 - Recherche de sites pour la création de Centre d'Enfouissement Technique sur Huahine, Tahaa et Maupiti

La collectivité a également la possibilité de mener une réflexion sur les pistes d'optimisation suivantes :

- La mise en place d'un suivi du parc de bacs et de bioseaux,
- La mise en place d'un service de réparation des bacs,
- L'acquisition de PAV à DMS en lien avec la Direction de l'Environnement,
- Le suivi des PAV (nombre, année d'installation, etc.),
- La réalisation d'une enquête exhaustive associée à une étude d'adressage
- L'uniformisation des fréquences et des modalités de collecte,
- Le suivi du recouvrement des redevances,
- L'uniformisation du montant des redevances
- La mise en place d'une tarification des UND au litrage de bac.
- La mise en place de minidéchetteries ,
- La signature d'une convention avec une société de recyclage locale pour la reprise des encombrants métalliques et les DEEE,
- Le déploiement de bornes à textile,
- Le renforcement des actions de communication, de sensibilisation et de prévention :
 - Organisation d'une mission de sensibilisation de proximité dans les quartiers,
 - Promotion du compostage à domicile.

ANNEXES

[Annexe 1](#) : Programme pluriannuel d'investissement selon le Plan de Gestion des Déchets

[Annexe 2](#) : Evolution du budget général

[Annexe 3](#) : Délibération communautaire modifiée n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i

[Annexe 4](#) : Délibération communautaire modifiée n° 28/CCH/16 du 27 juin 2016 portant sur la prise en charge des frais de déplacement des agents et des élus de la communauté de communes Hava'i

[Annexe 5](#) : Délibération communautaire modifiée n° 17/CCH/17 du 25 juillet 2017 fixant le temps de travail des agents de la communauté de communes Hava'i

ANNEXE 1 - Programme pluriannuel d'investissement selon le Plan de Gestion des Déchets

OBJECTIF STRATEGIQUE RATTACHE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OBJET	MONTANT TOTAUX en MF TTC	2018	2019	2020	2021	2022
COLLECTE ET PRECOLLECTE (475 MF TTC)								
Objectif 2	Renforcement des moyens matériels de collecte	Achat équip. précollecte et collecte :	475	475				
Objectif 4		BOM, Camions Bacs/bioseaux PAV / mini-déchetterie / Bornes à textiles						
TRANSFERT (86 MF TTC)								
objectif 2	Mise aux normes et renforcement des moyens de transfert	Aménagement zone logistique	37	37				
		Equipements de manutention	49	49				
TRAITEMENT (1 780 MF TTC)								
objectif 1	Réhabilitation des décharges existantes		À définir					
objectif 4	Valorisation des déchets	BROYEUR DE VERRE	12	12				
objectif 1	Mise aux normes des traitements des déchets ultimes	CET RAIATEA	870	15	150	705		
		CET HUAHINE	367	7	7	65	288	
		CET MAUPITI	202	1	3	3	31,5	163,5
		CET TAHAA	329	3	5	5	57,5	258,5
TOTAL MF TTC			2 331	612	178	778	377	422

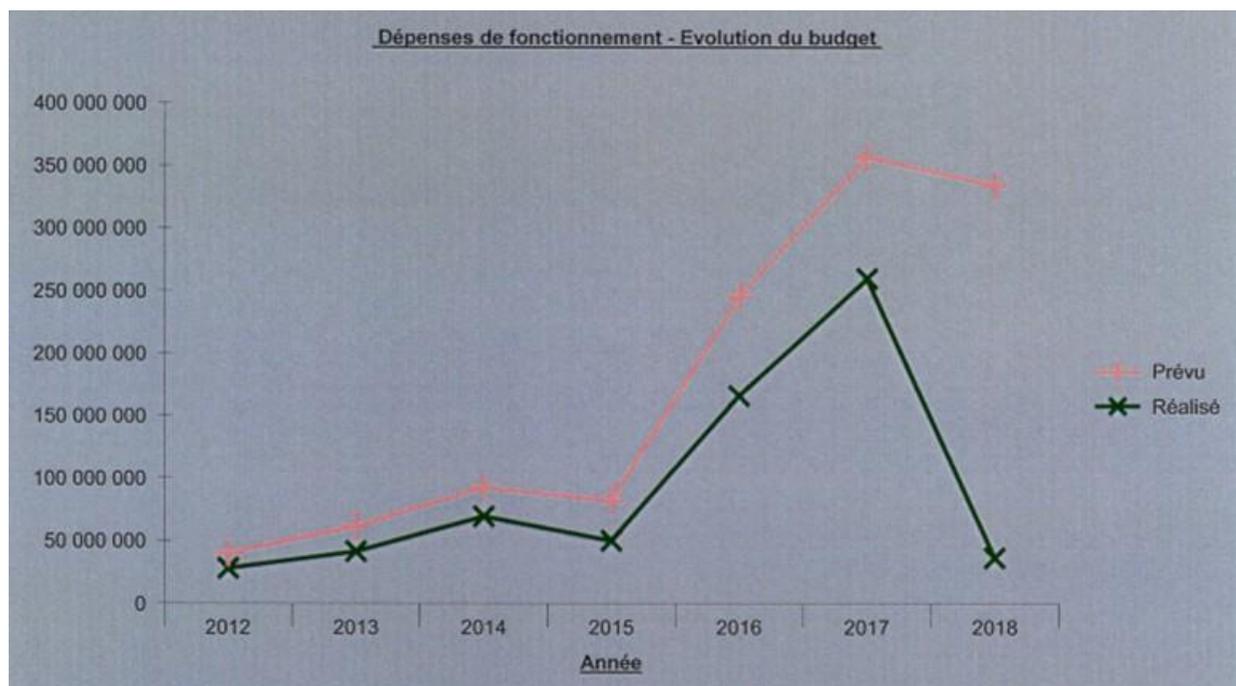
Annexe 2 : Evolution du budget général

Dépenses de fonctionnement

	PREVISIONS				REALISATIONS			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
023 - Virement à la section d'invest.	3 267 114,00	10 044 956,00	47 745 676,00	3 953 897,00				
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 700 000,00	2 000 000,00	3 600 000,00	1 716 407,00	311 084,00	1 190 926,00	1 957 276,00	316 832,00
60611 - Eau et assainissement								
60612 - Energie Electricité								
60618 - Autres fournitures non stockables								
60622 - Carburants	100 000,00	500 000,00	800 000,00	150 000,00		39 000,00		
<i>60622 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>39 000,00</i>		
60624 - Produits de traitement								
<i>60624 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>8 614,00</i>		
60628 - Autres fournitures non stockées	1 000 000,00		800 000,00	500 000,00		232 440,00	540 783,00	-103 275,00
<i>60628 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>54 317,00</i>	<i>219 439,00</i>	<i>167 314,00</i>	<i>-103 275,00</i>
<i>60628 - Service ORDURES MENAGERES</i>							<i>30 000,00</i>	
60631 - Fournitures d'entretien								
60632 - Fournitures de petit équipement								
60636 - Vêtements de travail								
6064 - Fournitures administratives	600 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	311 084,00	919 486,00	1 416 493,00	406 387,00
<i>6064 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>123 635,00</i>	<i>229 378,00</i>	<i>626 236,00</i>	<i>161 229,00</i>
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibli								
6068 - Autres matières et fournitures.				66 407,00				13 720,00
<i>6068 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								<i>13 720,00</i>
6071 - Compteurs								
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	3 000 000,00	7 400 000,00	10 600 000,00	8 900 000,00	2 959 376,00	6 194 281,00	5 166 595,00	2 611 624,00
611 - Contrats de prestations de services	2 500 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	4 800 000,00	2 622 400,00	4 942 653,00	4 061 672,00	1 256 898,00
<i>611 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>122 400,00</i>	<i>4 158 980,00</i>	<i>3 516 009,00</i>	<i>-1 564 662,00</i>
6132 - Locations immobilières								
6135 - Locations rmobilières			2 400 000,00	300 000,00			100 000,00	
<i>6135 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>100 000,00</i>	
6152 - Entretien et réparations sur biens								
61522 - Bâtiments								
61523 - Voies et réseaux								
61551 - Matériel roulant				100 000,00			14 844,00	2 000,00
<i>61551 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>14 844,00</i>	<i>2 000,00</i>
61558 - Autres biens mobiliers								
6156 - Maintenance	300 000,00	800 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	304 976,00	675 196,00	336 703,00	776 294,00
<i>6156 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>202 176,00</i>	<i>638 956,00</i>	<i>336 703,00</i>	<i>702 561,00</i>
616 - Primes d'assurances	200 000,00	600 000,00						
<i>616 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>-576 432,00</i>		
6161 - Multirisques			1 200 000,00	1 200 000,00		576 432,00	636 576,00	576 432,00

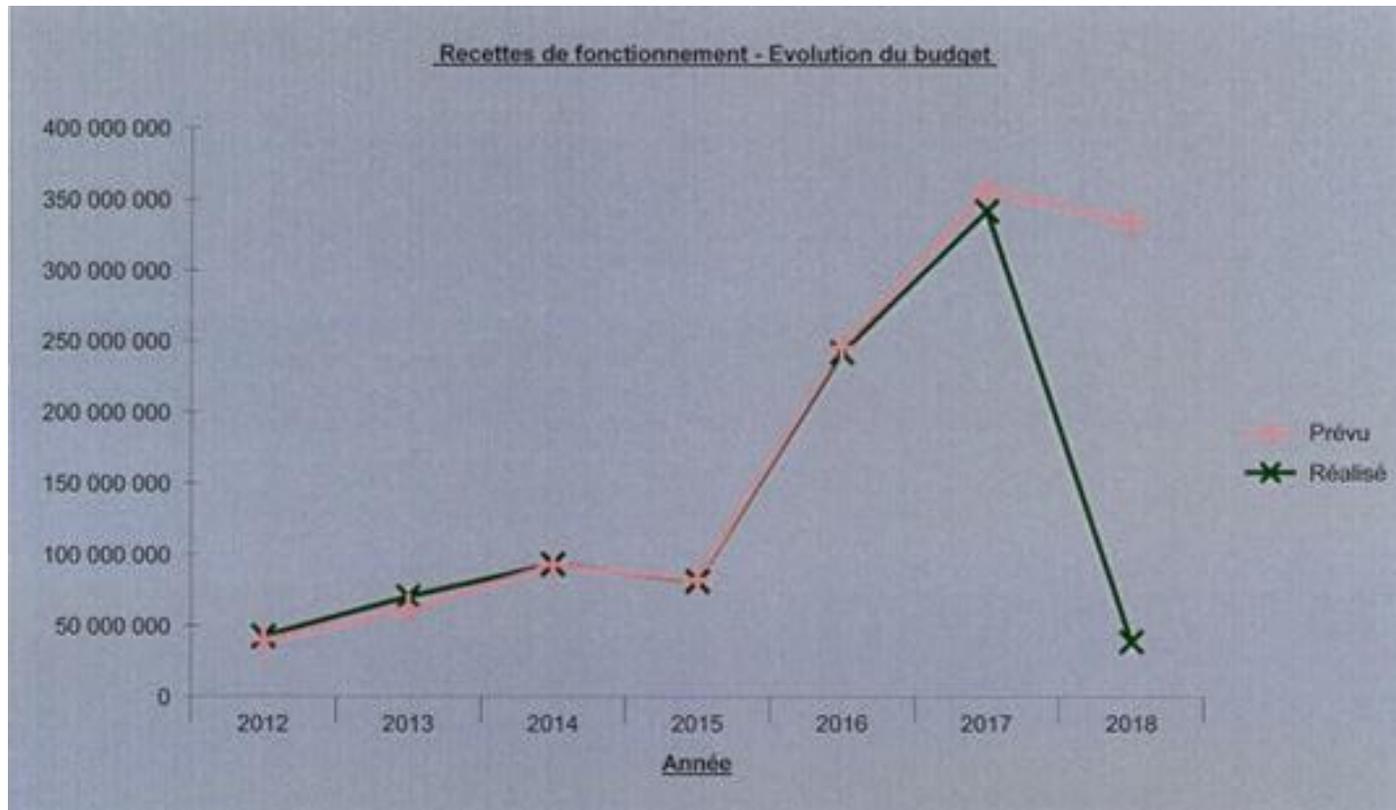
<i>6161 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						576 432,00	576 432,00	576 432,00
617 - Etudes et recherches								
<i>617 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								
6182 - Documentation générale et technique								
6184 - Versements à des organismes de form			1 000 000,00	500 000,00	32 000,00		16 800,00	
<i>6184 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>32 000,00</i>		<i>16 800,00</i>	
6185 - Frais de colloques et séminaires								
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 629 021,00	5 766 667,00	10 948 515,00	10 720 000,00	1 507 096,00	2 833 878,00	4 548 407,00	2 179 669,00
6218 - Autre personnel extérieur				3 120 000,00				
6225 - Indemnités au comptable et aux régi	100 000,00	100 000,00	200 000,00	100 000,00	68 040,00			
<i>6225 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>68 040,00</i>			
6226 - Honoraires	299 021,00	500 000,00	500 000,00	200 000,00	45 200,00		90 400,00	-90 400,00
<i>6226 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>45 200,00</i>			<i>-90 400,00</i>
6227 - Frais d'actes et de contentieux								
6228 - Divers								
6231 - Annonces et insertions	100 000,00	500 000,00	500 000,00	200 000,00	129 033,00		163 548,00	48 676,00
<i>6231 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								<i>48 676,00</i>
6232 - Fêtes et cérémonies	300 000,00	1 788 759,00	1 300 000,00	1 400 000,00	177 702,00	452 020,00	478 379,00	1 003 089,00
<i>6232 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>177 702,00</i>	<i>342 521,00</i>	<i>-266 955,00</i>	<i>885 404,00</i>
6237 - Publications				200 000,00			62 127,00	
<i>6237 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>62 127,00</i>	
6241 - Transports de biens	100 000,00	100 000,00	200 000,00	100 000,00	3 750,00	9 776,00	19 845,00	12 793,00
<i>6241 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>-15 560,00</i>	<i>-13 354,00</i>	<i>-39 855,00</i>	<i>-5 207,00</i>
<i>6241 - Service ORDURES MENAGERES</i>							<i>113 900,00</i>	
6251 - Voyages et déplacements	200 000,00	1 000 000,00	1 800 000,00	1 000 000,00	67 718,00	922 958,00	1 037 121,00	100 046,00
<i>6251 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>67 718,00</i>	<i>551 543,00</i>	<i>353 810,00</i>	<i>-32 599,00</i>
6256 - Missions	250 000,00	1 000 000,00	1 948 515,00	1 000 000,00	615 000,00	611 200,00	856 280,00	208 979,00
<i>6256 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>615 000,00</i>	<i>589 200,00</i>	<i>709 490,00</i>	<i>73 479,00</i>
<i>6256 - Service ORDURES MENAGERES</i>							<i>52 000,00</i>	
6261 - Frais d'affranchissement	60 000,00	200 000,00	1 500 000,00	200 000,00		850,00		
<i>6261 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>-80,00</i>	<i>-4 600,00</i>
6262 - Frais de télécommunications	220 000,00	577 908,00	3 000 000,00	2 800 000,00	400 653,00	837 074,00	1 645 705,00	896 486,00
<i>6262 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>400 653,00</i>	<i>824 874,00</i>	<i>1 621 575,00</i>	<i>845 636,00</i>
627 - Services bancaires et assimilés.				400 000,00			195 002,00	
<i>627 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>195 002,00</i>	
62878 - A d'autres organismes								
6288 - Autres services extérieurs								
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMIL	570 746,00	624 966,00	2 508 435,00	2 350 000,00	456 886,00	487 786,00	1 613 689,00	5 039,00
6336 - Cottisations au centre national et	570 746,00	624 966,00	2 508 435,00	2 350 000,00	456 886,00	487 786,00	1 613 689,00	5 039,00
<i>6336 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>915 067,00</i>	<i>125 081,00</i>	<i>573 863,00</i>	<i>5 039,00</i>
<i>6336 - Service ORDURES MENAGERES</i>					<i>262 013,00</i>	<i>307 016,00</i>	<i>1 031 148,00</i>	
6354 - Droits d'enregistrement et de timbr								

64 - CHARGES DE PERSONNEL	28 882 620,00	33 850 079,00	114 947 399,00	139 440 000,00	23 855 002,00	23 957 900,00	84 898 553,00	27 197 168,00
64111 - Rémunération principale	22 146 074,00	26 040 256,00	79 018 160,00	84 200 000,00	18 454 602,00	18 479 971,00	65 435 086,00	21 703 736,00
<i>64111 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>2 791 773,00</i>	<i>3 170 981,00</i>	<i>8 543 891,00</i>	<i>3 563 877,00</i>
<i>64111 - Service ORDURES MENAGERES</i>					<i>10 442 056,00</i>	<i>10 421 558,00</i>	<i>50 495 781,00</i>	<i>16 189 397,00</i>
64131 - Rémunérations				9 000 000,00				
6451 - Cotisations à la caisse de prévoyan	6 636 546,00	7 709 823,00	35 829 239,00	45 740 000,00	5 400 400,00	5 461 929,00	19 442 467,00	5 403 432,00
<i>6451 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>220 579,00</i>	<i>876 557,00</i>	<i>2 084 581,00</i>	<i>914 843,00</i>
<i>6451 - Service ORDURES MENAGERES</i>					<i>3 062 395,00</i>	<i>2 970 157,00</i>	<i>14 255 583,00</i>	<i>4 193 107,00</i>
6475 - Médecine du travail, pharmacie	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00		16 000,00	21 000,00	90 000,00
<i>6475 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>16 000,00</i>	<i>21 000,00</i>	<i>90 000,00</i>
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 203 988,00	25 451 372,00	24 000 000,00	20 800 000,00	5 298 544,00	16 250 750,00	18 725 256,00	3 975 322,00
6531 - Indemnités	3 053 988,00	11 002 452,00	11 000 000,00	11 000 000,00	3 445 988,00	9 099 159,00	10 703 208,00	3 528 096,00
<i>6531 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>1 002 500,00</i>	<i>6 470 457,00</i>	<i>7 784 160,00</i>	<i>2 565 888,00</i>
<i>6531 - Service ORDURES MENAGERES</i>								<i>240 552,00</i>
6532 - Frais de mission	2 000 000,00	12 000 000,00	11 000 000,00	7 000 000,00	1 640 443,00	6 303 343,00	6 431 668,00	948 174,00
<i>6532 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>863 242,00</i>	<i>-750 242,00</i>	<i>3 879 993,00</i>	<i>834 294,00</i>
6533 - Cotisations de retraite	150 000,00	448 920,00	1 000 000,00	800 000,00		636 032,00	748 164,00	-748 164,00
<i>6533 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>636 032,00</i>	<i>-748 164,00</i>	<i>-748 164,00</i>
6554 - Contributions aux organismes de reg	2 000 000,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	212 113,00	212 216,00	795 000,00	47 216,00
<i>6554 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>-301 475,00</i>	<i>212 216,00</i>	<i>795 000,00</i>	<i>47 216,00</i>
6558 - Autres contributions obligatoires				500 000,00			47 216,00	
<i>6558 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>47 216,00</i>	
6573 - Subventions de fonctionnement aux o								
<i>6573 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								
657364 - A caractère industriel et commercia								
6574 - Subventions de fonctionnement aux a				500 000,00				200 000,00
<i>6574 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								<i>200 000,00</i>
66 - CHARGES FINANCIÈRES			350 000,00	400 000,00			221 741,00	132 603,00
66111 - Intérêts réglés à l'échéance			350 000,00	400 000,00			221 741,00	132 603,00
<i>66111 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>221 741,00</i>	<i>132 603,00</i>
66112 - Intérêts - rattachement des ICNE								
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 170 552,00	160 488 892,00	141 943 664,00	146 277 125,00	15 651 376,00	115 000 000,00	141 943 664,00	
6711 - Intérêts moratoires et pénalités su								
6712 - Amendes fiscales et pénales								
6713 - Secours et dots								
673 - Titres annulés (sur exercices antér								
67441 - aux budgets annexes et aux régies d	36 170 552,00	160 488 892,00	141 943 664,00	146 277 125,00	15 651 376,00	115 000 000,00	141 943 664,00	
<i>67441 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>15 651 376,00</i>	<i>115 000 000,00</i>	<i>141 943 664,00</i>	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	139 792,00	412 982,00	654 324,00	346 103,00	139 792,00	412 982,00	654 324,00	
6811 - Dotations aux amortissements des im	139 792,00	412 982,00	654 324,00	346 103,00	139 792,00	412 982,00	654 324,00	
<i>6811 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>139 792,00</i>	<i>412 982,00</i>	<i>654 324,00</i>	
6817 - Dotations aux provisions pour dépré								
TOTAUX	82 563 833,00	246 039 914,00	357 298 013,00	334 903 532,00	50 179 156,00	166 328 503,00	259 729 505,00	36 418 257,00



Recettes de fonctionnement

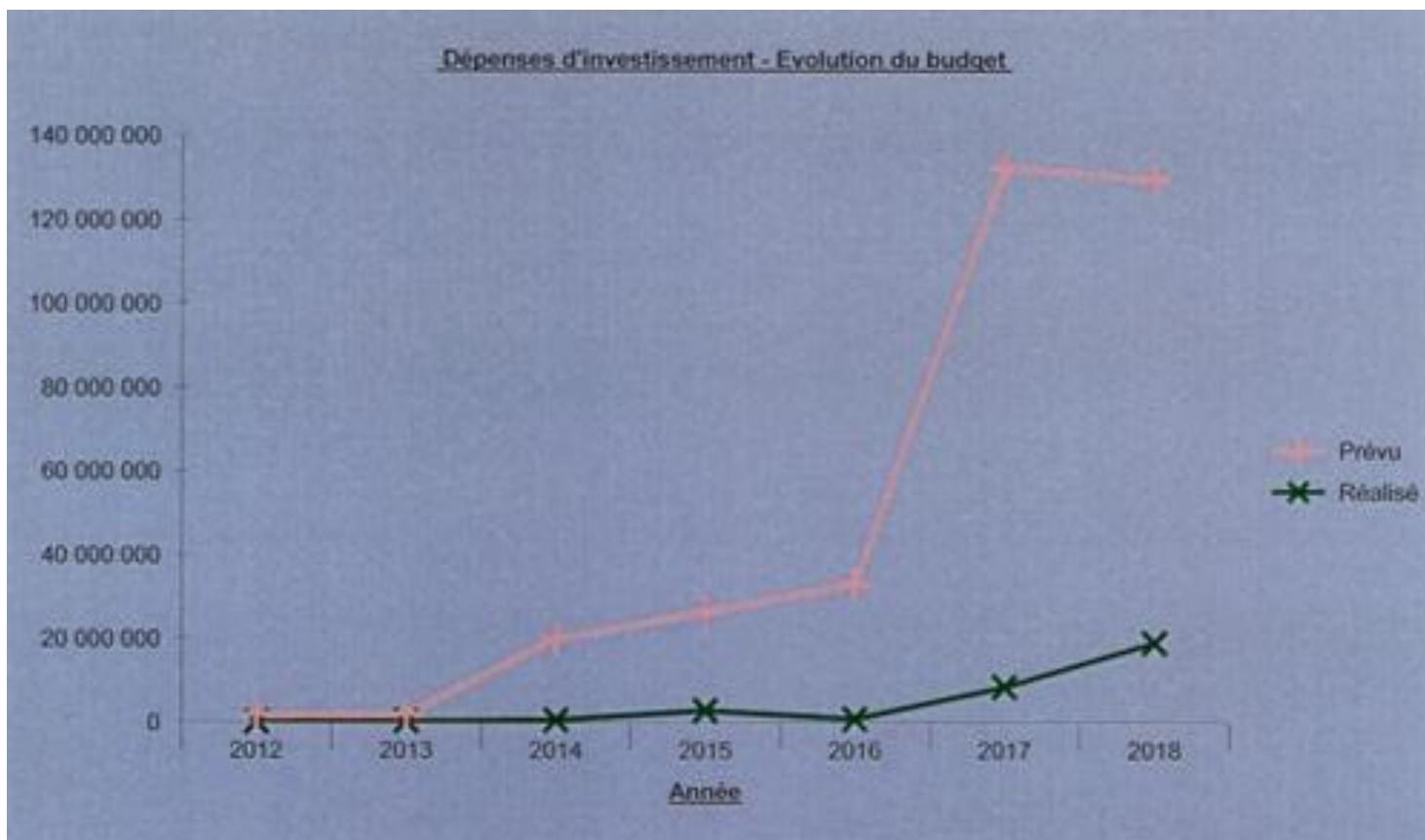
	PREVISIONS				REALISATIONS			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
002 - Résultat de fonct. reporté	17 718 660,00	26 628 256,00	72 569 493,00	42 248 520,00				
64 - CHARGES DE PERSONNEL								
6459 - Remboursements sur charges de Sécur								
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	16 879 928,00	15 767 744,00	83 555 834,00	94 000 000,00	12 653 694,00	13 911 121,00	69 355 971,00	
70688 - Autres prestations de services								
7083 - Locations diverses (autres qu'immeu								
70841 - Aux budgets annexes, régies municip	16 879 928,00	15 767 744,00	83 555 834,00	94 000 000,00	12 653 694,00	13 911 121,00	69 355 971,00	
<i>70841 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>12 653 694,00</i>	<i>13 911 121,00</i>	<i>69 355 971,00</i>	
72 - TRAVAUX EN RÉGIE	1 500 000,00							
722 - Immobilisations corporelles	1 500 000,00							
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	46 465 245,00	203 643 914,00	201 172 686,00	198 655 012,00	51 333 622,00	201 905 997,00	200 610 455,00	39 346 844,00
7411 - Dotation forfaitaire	26 314 558,00	156 000 000,00	156 876 492,00	156 876 492,00	26 074 940,00	8 691 648,00		
<i>7411 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>26 074 940,00</i>	<i>8 691 648,00</i>		
74124 - Dotation d'intercommunalité						148 184 844,00		
<i>74124 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>148 184 844,00</i>		
74128 - Dotation d'aménagement							156 876 492,00	39 219 123,00
<i>74128 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>156 876 492,00</i>	<i>39 219 123,00</i>
742 - Dotations aux élus locaux								
7472 - Territoire								
74741 - Communes membres du GFP	14 614 768,00	37 000 000,00	37 000 000,00	36 000 000,00	14 614 768,00	37 000 000,00	37 000 000,00	
<i>74741 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>14 614 768,00</i>	<i>37 000 000,00</i>	<i>37 000 000,00</i>	
7478 - Autres organismes				1 000 000,00		733 203,00	1 955 443,00	127 721,00
<i>7478 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>733 203,00</i>	<i>1 955 443,00</i>	<i>127 721,00</i>
74836 - Dotation de développement rural								
74838 - Autres attributions de péréquation	5 535 919,00	10 643 914,00	7 296 194,00	4 778 520,00	10 643 914,00	7 296 302,00	4 778 520,00	
<i>74838 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>10 643 914,00</i>	<i>7 296 302,00</i>	<i>4 778 520,00</i>	
7488 - FIP et Autres attributions et parti								
748811 - Dotation non affectée de fonctionne								
74888 - Autres								
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
752 - Revenus des immeubles								
758 - Produits divers de gestion courante								
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS						2 000,00	26 850,00	
7718 - Autres produits exceptionnels sur o						2 000,00	26 850,00	
<i>7718 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>2 000,00</i>	<i>26 850,00</i>	
777 - Quote part des subventions d'invest								
778 - Autres produits exceptionnels								
7788 - Produits exceptionnels divers								
<i>7788 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								
TOTAUX	82 563 833,00	246 039 914,00	357 298 013,00	334 903 532,00	63 987 316,00	215 819 118,00	269 993 276,00	39 346 844,00



Dépenses d'investissement

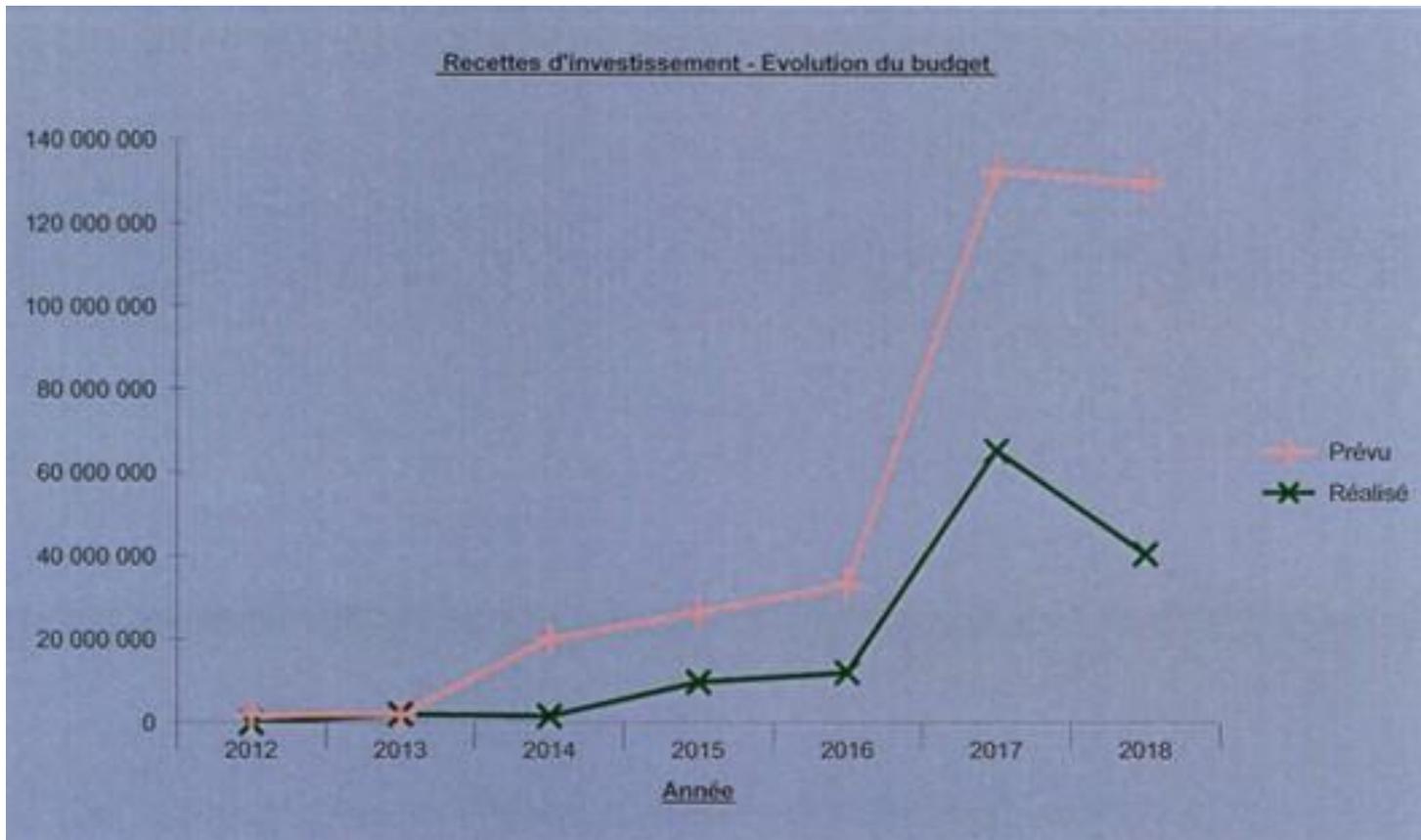
	PREVISIONS				REALISATIONS			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
00 - Financières				2 700 000,00				1 329 994,00
001 - Résultat d'invest. reporté								
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				2 700 000,00				1 329 994,00
16422 - Agence française de développement				2 700 000,00				1 329 994,00
<i>16422 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>								<i>1 329 994,00</i>
201201 - Acquisition matériels de bureau	1 000 000,00	1 000 000,00	6 959 771,00	6 388 632,00		540 229,00	571 139,00	411 228,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000 000,00	1 000 000,00	6 959 771,00	6 388 632,00		540 229,00	571 139,00	411 228,00
2183 - Matériel de bureau et matériel info	1 000 000,00	1 000 000,00	6 959 771,00	6 388 632,00		540 229,00	571 139,00	411 228,00
<i>2183 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>-500 000,00</i>	<i>-71 918,00</i>	<i>-6 999 810,00</i>	<i>32 728,00</i>
201202 - Mobilier	500 000,00	400 000,00	5 184 496,00	4 281 275,00	94 700,00	215 504,00	903 221,00	82 344,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500 000,00	400 000,00	5 184 496,00	4 281 275,00	94 700,00	215 504,00	903 221,00	82 344,00
2184 - Mobilier	500 000,00	400 000,00	5 184 496,00	4 281 275,00	94 700,00	215 504,00	903 221,00	82 344,00
<i>2184 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>-105 300,00</i>	<i>-80 924,00</i>	<i>-3 571 762,00</i>	<i>82 344,00</i>
201203 - Licences info	7 800,00				7 800,00			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 800,00				7 800,00			
2031 - Frais d'études								
205 - Concessions et droits similaires, b								
2051 - Concessions et droits similaires	7 800,00				7 800,00			
<i>2051 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>-588 664,00</i>	<i>1 372 950,00</i>
201401 - Etudes Construction d'une usine de	18 209 950,00	15 304 839,00	15 304 839,00		2 905 111,00			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 209 950,00	15 304 839,00	15 304 839,00		2 905 111,00			
2031 - Frais d'études	18 209 950,00	15 304 839,00	15 304 839,00		2 905 111,00			
<i>2031 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>4 786 500,00</i>	<i>-21 931 233,00</i>	<i>-11 539 239,00</i>
201501 - Licence info	592 200,00	500 000,00	162 720,00		9 700,00	204 304,00	162 720,00	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	592 200,00	500 000,00	162 720,00		9 700,00	204 304,00	162 720,00	
2051 - Concessions et droits similaires	592 200,00	500 000,00	162 720,00		9 700,00	204 304,00	162 720,00	
<i>2051 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>-588 664,00</i>	<i>1 372 950,00</i>
201502 - Acquisition d'un véhicule de servic	4 838 500,00	4 838 500,00	5 438 500,00				3 825 000,00	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 838 500,00	4 838 500,00	5 438 500,00				3 825 000,00	
2182 - Matériel de transport	4 838 500,00	4 838 500,00	5 438 500,00				3 825 000,00	
<i>2182 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>4 838 500,00</i>	<i>-4 838 500,00</i>	<i>3 825 000,00</i>	
201503 - Construction d'un bureau COMCOM	1 500 000,00	7 257 938,00	36 808 000,00	54 769 249,00			2 038 751,00	15 209 259,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 500 000,00	7 257 938,00	36 808 000,00	54 769 249,00			2 038 751,00	15 209 259,00
2313 - Constructions	1 500 000,00	7 257 938,00	36 808 000,00	54 769 249,00			2 038 751,00	15 209 259,00
<i>2313 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>1 500 000,00</i>	<i>-1 808 000,00</i>	<i>-32 928 248,00</i>	<i>-4 312 221,00</i>
201601 - Rapport détaillé développement écon		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00				
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00				
2031 - Frais d'études		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00				
<i>2031 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>4 786 500,00</i>	<i>-21 931 233,00</i>	<i>-11 539 239,00</i>

201602 - Service informatique "Pro-lan"		1 000 000,00	55 131,00			93 225,00			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 000 000,00	55 131,00			93 225,00			
205 - Concessions et droits similaires, b									
2051 - Licence informatique		1 000 000,00	55 131,00			93 225,00			
<i>2051 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>-588 664,00</i>	<i>1 372 950,00</i>	
201701 - Plan de gestion animaux errants			14 938 980,00	14 622 919,00			316 061,00	411 641,00	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			14 938 980,00	14 622 919,00			316 061,00	411 641,00	
2031 - Frais d'études			14 938 980,00	14 622 919,00			316 061,00	411 641,00	
<i>2031 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>4 786 500,00</i>	<i>-21 931 233,00</i>	<i>-11 539 239,00</i>	
201702 - Plan des gestion transport inter îl			10 000 000,00	10 000 000,00					
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 000 000,00	10 000 000,00					
2031 - Frais d'études			10 000 000,00	10 000 000,00					
<i>2031 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>4 786 500,00</i>	<i>-21 931 233,00</i>	<i>-11 539 239,00</i>	
201703 - Acquisition d'un bateau de service			5 600 000,00	5 500 000,00					
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 500 000,00	5 500 000,00					
204148 - Autres communes			5 500 000,00	5 500 000,00					
<i>204148 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>5 500 000,00</i>		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			100 000,00						
21782 - Matériel de transport			100 000,00						
201704 - Pro lan nouvelles communes			2 000 000,00	1 294 332,00			705 668,00	1 372 950,00	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 000 000,00	1 294 332,00			705 668,00	1 372 950,00	
2051 - Licence informatique			2 000 000,00	1 294 332,00			705 668,00	1 372 950,00	
<i>2051 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>-588 664,00</i>	<i>1 372 950,00</i>	
201705 - Aménager l'extérieur du siège techn			24 500 000,00	24 500 000,00				265 550,00	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			24 500 000,00	24 500 000,00				265 550,00	
2313 - Constructions			24 500 000,00	24 500 000,00				265 550,00	
<i>2313 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>1 500 000,00</i>	<i>-1 808 000,00</i>	<i>-32 928 248,00</i>	
201706 - Siège technique et administratif			3 000 000,00	2 914 120,00			85 880,00		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 000 000,00	2 914 120,00			85 880,00		
2031 - Frais d'études			3 000 000,00	2 914 120,00			85 880,00		
<i>2031 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>						<i>4 786 500,00</i>	<i>-21 931 233,00</i>	<i>-11 539 239,00</i>	
TOTAUX		26 648 450,00	33 301 277,00	132 952 437,00	129 970 527,00	3 017 311,00	1 053 262,00	8 608 440,00	19 082 966,00



Recettes d'investissement

	PREVISIONS				REALISATIONS			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
00 - Financières	10 844 476,00	22 240 642,00	63 091 802,00	101 670 527,00	6 534 176,00	5 311 546,00	4 203 702,00	40 584 744,00
001 - Résultat d'invest. reporté	1 043 186,00	6 884 140,00	11 142 424,00	56 785 783,00				
021 - Virement de la section de fonct.	3 267 114,00	10 044 956,00	47 745 676,00	3 953 897,00				
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 394 384,00	4 898 564,00	3 549 378,00	40 584 744,00	6 394 384,00	4 898 564,00	3 549 378,00	40 584 744,00
1068 - Excédents de fonctionnement capital	6 394 384,00	4 898 564,00	3 549 378,00	40 584 744,00	6 394 384,00	4 898 564,00	3 549 378,00	40 584 744,00
<i>1068 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>6 394 384,00</i>	<i>4 898 564,00</i>	<i>3 549 378,00</i>	<i>40 584 744,00</i>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES								
16422 - Agence française de développement								
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	139 792,00	412 982,00	654 324,00	346 103,00	139 792,00	412 982,00	654 324,00	
28051 - Concessions et droits similaires	37 018,00	291 268,00	403 015,00	148 764,00	37 018,00	291 268,00	403 015,00	
<i>28051 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>37 018,00</i>	<i>291 268,00</i>	<i>403 015,00</i>	
28183 - Matériel de bureau et matériel info	53 970,00	53 970,00	162 016,00	108 045,00	53 970,00	53 970,00	162 015,00	
<i>28183 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>53 970,00</i>	<i>53 970,00</i>	<i>162 015,00</i>	
28184 - Mobilier	48 804,00	67 744,00	89 293,00	89 294,00	48 804,00	67 744,00	89 294,00	
<i>28184 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>48 804,00</i>	<i>67 744,00</i>	<i>89 294,00</i>	
201401 - Etudes Construction d'une usine de	11 933 174,00	9 609 085,00	9 609 085,00		2 324 089,00			
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 933 174,00	9 609 085,00	9 609 085,00		2 324 089,00			
1311 - Etat et établissements nationaux	11 933 174,00	9 609 085,00	9 609 085,00		2 324 089,00			
<i>1311 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>					<i>2 324 089,00</i>			
201502 - Acquisition d'un véhicule de servic	3 870 800,00	1 451 550,00	1 451 550,00				1 147 500,00	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 870 800,00	1 451 550,00	1 451 550,00				1 147 500,00	
1311 - Etat et établissements nationaux	2 419 250,00							
1312 - Territoire	1 451 550,00	1 451 550,00	1 451 550,00				1 147 500,00	
<i>1312 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>1 147 500,00</i>	
201701 - Plan de gestion animaux errants				10 400 000,00				
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				10 400 000,00				
1312 - Territoire								
1337 - FIP - dotation affectée				10 400 000,00				
201702 - Plan des gestion transport inter îl				8 000 000,00				
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				8 000 000,00				
1312 - Territoire				8 000 000,00				
201705 - Aménager l'extérieur du siège techn			19 800 000,00	9 900 000,00			9 900 000,00	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			19 800 000,00	9 900 000,00			9 900 000,00	
1312 - Territoire			19 800 000,00	9 900 000,00			9 900 000,00	
<i>1312 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>9 900 000,00</i>	
201707 - Emprunt AFD2017			39 000 000,00				39 000 597,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES			39 000 000,00				39 000 597,00	
16422 - Agence française de développement			39 000 000,00				39 000 597,00	
<i>16422 - Service ADMINISTRATION GENERALE</i>							<i>39 000 597,00</i>	
TOTAUX	26 648 450,00	33 301 277,00	132 952 437,00	129 970 527,00	8 858 265,00	5 311 546,00	54 251 799,00	40 584 744,00



Annexe 3 : Délibération communautaire modifiée n° 40/CCH/14 du
28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la
communauté de communes Hava'i

Annexe 4 : Délibération communautaire modifiée n° 28/CCH/16 du 27 juin 2016 portant sur la prise en charge des frais de déplacement des agents et des élus de la communauté de communes Hava'i

Annexe 5 : Délibération communautaire modifiée n° 17/CCH/17 du 25 juillet 2017 fixant le temps de travail des agents de la communauté de communes Hava'i